



COMPTE RENDU
D'ACTIVITÉ DE
CONCESSION 2021



Sigeif







L'édito

La transition écologique vers la neutralité carbone en 2050, la sécurité d'approvisionnement, la création de valeur sur les territoires sont des enjeux majeurs, et le gaz, de plus en plus vert, est un levier efficace et accessible pour décarboner à coûts maîtrisés la société, tout en apportant des solutions locales porteuses de bénéfices économiques et environnementaux dans les territoires.

Vous le savez, GRDF est convaincu que la transition écologique ne sera possible que si elle se traduit concrètement en actions au plus proche des territoires et décidées localement en concertation avec tous les acteurs.

Et vous, autorités concédantes, êtes de plus en plus nombreuses à vous engager dans la réalisation de projets concrets en faveur du développement de moyens de production de gaz vert, énergie durable, locale et stockable dans des infrastructures existantes pour décarboner les usages énergétiques à un coût soutenable et maîtrisé pour les clients.

Ainsi en 2021, au périmètre national, ce sont 152 nouveaux sites qui injectent du biométhane dans l'ensemble des réseaux de gaz. Au total, cela représente 365 sites en fonctionnement pour une capacité de production de 6,4 TWh par an, soit l'équivalent de la consommation de 1 606 740 logements neufs ! Et la dynamique reste soutenue, avec un potentiel supplémentaire de 19 TWh en cours d'étude ou de réalisation. Pour accueillir ces nouvelles capacités d'injection, 287 zonages de raccordement ont été validés pour 528 M€ d'investissements de renforcement des réseaux. L'objectif de 10% de gaz vert injecté prévu en 2030 sera atteint et même dépassé d'ici 2 à 3 ans dans certains territoires.

Pour renforcer encore son ancrage local, GRDF s'est récemment doté d'une raison d'être : *Agir pour donner au plus grand nombre le choix d'une énergie d'avenir, performante, renouvelable, sûre et abordable, au cœur de la vie des territoires.* Celle-ci exprime la vision que notre entreprise a de son rôle dans la société et pour les générations futures. Elle reflète les valeurs de service public qui sont au cœur de notre identité et que nous portons avec fierté partout où nous sommes présents.

Je suis très heureuse de partager avec vous cette vision dans ce compte-rendu qui fait le point sur l'activité de GRDF sur votre concession en 2021.

Laurence Poirier-Dietz
Directrice générale





01	L'essentiel de votre concession	6
	Les chiffres clefs de votre concession	8
	Vos interlocuteurs territoriaux	10
	Votre contrat de concession	12
02	L'activité au quotidien	16
	Les clients et leurs usages	18
	Les services et les prestations	24
	L'activité de comptage	27
	L'écoute client	31
	La chaîne d'intervention	37
	La sécurité du réseau	43
03	Le patrimoine de votre concession	52
	Vos ouvrages	54
	Les chantiers	61
	Les investissements	64
	La valorisation de votre patrimoine	70
04	Le compte d'exploitation	74
	Le tarif de distribution - ATRD	76
	La synthèse du compte d'exploitation	78
	Les recettes	81
	Les charges	83
	L'équilibre financier	87
05	La transition écologique	90
	Le gaz vert	92
	La mobilité durable	98
	Les données au service de la maîtrise de l'énergie	102
06	GRDF & Vous	104
	La distribution du gaz, une mission de service public	106
	Une organisation à votre service	109
	Les outils digitaux à votre disposition	113



01

L'essentiel de votre concession

1.1	Les chiffres clefs de votre concession	8
1.2	Vos interlocuteurs territoriaux	10
1.3	Votre contrat de concession	12

1.1 Les chiffres clés de votre concession

Clientèle



1 177 016

Nombre de clients



6 306

Nombre de premières mises en service clients



28 TWh

Quantités de gaz acheminées



92,9%

Taux de satisfaction accueil dépannage gaz / exploitation maintenance (région)



11 032

Nombre de réclamations



96,7%

Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

Contrat



2024

Année d'échéance du contrat



30

Durée du contrat



21/11/1994

Date d'entrée en vigueur du contrat

Économie



3 225 k€

Redevance R1



108 M€

Investissements réalisés
sur la concession



361 M€

Recettes
acheminement et hors
acheminement

Maintenance et sécurité



109%

Taux d'atteinte
de l'objectif de
surveillance du réseau



101%

Taux de visites
réalisées sur les postes
de détente réseau



104%

Taux de visites réalisées
sur les robinets



107%

Taux de visites réalisées
sur les branchements
collectifs



20 884

Nombre
d'interventions de
sécurité gaz



16 985

Nombre d'incidents

Patrimoine



9 529 km

Longueur totale des
canalisations



1 109 659

Nombre de compteurs
domestiques actifs



32 km

Longueur de réseau
développé

1.2 Vos interlocuteurs territoriaux



FRANCOIS LECLERC
Chargé de Portefeuille
06 80 94 35 73
francois.leclerc@grdf.fr



OLIVIER BECAUD
Délégué Concessions Ile de France
06 76 87 32 31
olivier.becaud@grdf.fr

Préparer ensemble un avenir plus vert

La reprise économique observée dès 2021 et confirmée en 2022 a permis un redémarrage fort des travaux. En Île-de-France, cette reprise est le fruit du plan de relance ambitieux, soutenu par les collectivités et les entreprises. 2021 est une année record de travaux sur le territoire du Sigeif, avec plus de 108 millions d'euros d'investissements réalisés sur la concession, permettant de moderniser 42 kilomètres de réseau et d'étendre le réseau de 32 kilomètres pour raccorder les nouveaux consommateurs et interconnecter le réseau du Sigeif avec les producteurs de biométhane. Enfin, sur le territoire du Syndicat, GRDF a modifié ou dévié 10 kilomètres de réseau dans 57 villes concernées par 17 projets de transport pour préparer le Grand Paris Express ainsi que des installations des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Développer et entretenir le réseau, c'est aussi préparer l'avenir. La crise sanitaire puis le conflit ukrainien nous ont contraint en premier lieu à repenser nos modes de travail et de consommation et désormais réinterrogent nos modes de production d'énergie. Sur le territoire du Sigeif, 188 communes sont desservies par le réseau de gaz, vecteur d'énergie et de transition énergétique. La hausse des prix de l'énergie a renforcé la volonté de tous de créer un écosystème de production d'énergie verte et locale. En 2021 en France, l'injection des gaz verts dans le réseau a connu un formidable essor avec 152 nouvelles unités d'injection : le chemin vers la souveraineté est déjà une réalité. La production française de biométhane annuelle frôle les 7 TWh, soit 3% de la consommation de gaz sur le réseau opéré par GRDF. En Île-de-France, ce sont dix nouvelles stations qui injectent du biométhane dans les réseaux. Enfin, près de cent projets sont inscrits dans le registre des capacités pour 3 TWh de production future. En 2022, huit nouveaux sites injecteront du gaz vert dans les réseaux franciliens. Le Sigeif et le Syctom mettront en service en 2025, sur le port de Gennevilliers, une unité de méthanisation qui valorisera chaque année 50 000 tonnes de déchets alimentaires en biogaz pour l'injecter dans le réseau de gaz. Ce partenariat est le symbole d'une ambition partagée pour la transition énergétique en Île-de-France. Le biométhane, c'est aussi un vecteur de mobilité propre, décarbonée et à très faible émission de particules fines. En 2021, dix nouvelles stations (Bio)GNV ont été ouvertes au public. La progression est de 30% en un an. La SEM Sigeif Mobilités a mis en service deux stations (Bio)GNV, à Noisy-le-Grand et au Coudray-Montceaux.

Par un plan d'aide ambitieux, le Sigeif accompagne aussi la rénovation du patrimoine des collectivités membres, avec notamment la conversion des chaudières fioul au gaz. Début 2021, GRDF s'est associé à son concédant dans un appel à manifestation d'intérêt proposant aux collectivités d'être accompagnées et soutenues dans leur projet de rénovation pour l'achat de chaudières à très haute performance énergétique. Des webinaires d'information et de sensibilisation à la réglementation et aux solutions gaz performantes, à destination des élus et services des collectivités, sont coanimés par les

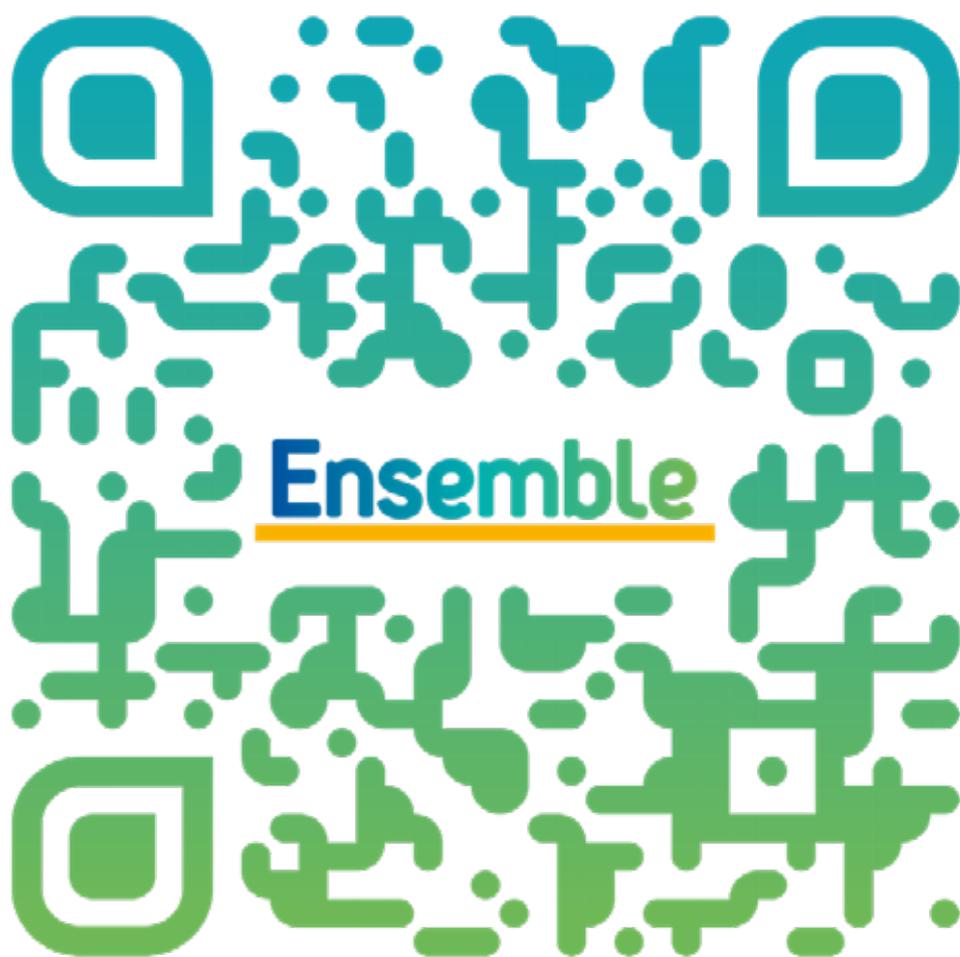
services du syndicat et GRDF.

Le dispositif de prévention et de sensibilisation des endommagements des réseaux « Balises de Sécurité 2018-2024 », porté sur le territoire francilien par le pôle Energie Île-de-France a sensibilisé et mobilisé plus de 956 collectivités locales. Sur le Sigeif, le nombre d'endommagements entre 2019 et 2022, années historiquement hautes en volumes de travaux, a baissé de 20%. Avant la mise en route de BS24, la hausse des endommagements était de 3% par an. Enfin, pour marquer les dix ans du Décret anti-endommagement en 2022, le Sigeif et GRDF s'associent à l'observatoire Île-de-France des risques travaux pour organiser, dans toutes les préfectures, des témoignages sur la réglementation.

Retrouvez dans la lettre d'information *Ensemble* et son blog, les projets de tous les acteurs et partenaires des territoires du Sigeif et de la région francilienne.

Enfin, 2021 a vu le début des travaux d'élaboration du futur contrat de concession de distribution de gaz. L'ambition de ce contrat, qui se veut exemplaire, est de consolider le partenariat du Syndicat et de son concessionnaire pour accélérer la modernisation du réseau, lui permettre d'acheminer 100% de gaz verts et permettre à un nombre toujours croissant de clients de bénéficier d'une énergie compétitive et vertueuse.

Olivier Bécaud



1.3 Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 21/11/1994

Durée d'application : 30 ans

Le Compte rendu d'activité de la concession du Sigeif intègre l'activité 2021 des villes de Bièvres, les Loges en Josas ainsi qu'Ormesson sur Marne.

À fin 2021, votre contrat de concession porte sur les 189 communes suivantes :

77055 - BROU-SUR-CHANTEREINE	92007 - BAGNEUX
77108 - CHELLES	92009 - BOIS-COLOMBES
77139 - COUNTRY	92012 - BOULOGNE-BILLANCOURT
77294 - MITRY-MORY	92014 - BOURG-LA-REINE
77450 - SERVON	92019 - CHATENAY-MALABRY
77479 - VAIRES-SUR-MARNE	92020 - CHATILLON
77514 - VILLEPARISIS	92022 - CHAVILLE
78073 - BOIS-D'ARCY	92023 - CLAMART
78124 - CARRIERES-SUR-SEINE	92024 - CLICHY
78126 - LA CELLE-SAINT-CLOUD	92025 - COLOMBES
78146 - CHATOU	92026 - COURBEVOIE
78158 - LE CHESNAY	92032 - FONTENAY-AUX-ROSES
78190 - CROISSY-SUR-SEINE	92033 - GARCHES
78322 - JOUY-EN-JOSAS	92035 - LA GARENNE-COLOMBES
78343 - LES LOGES-EN-JOSAS	92036 - GENNEVILLIERS
78358 - MAISONS-LAFFITTE	92040 - ISSY-LES-MOULINEAUX
78524 - ROCQUENCOURT	92044 - LEVALLOIS-PERRET
78545 - SAINT-CYR-L'ECOLE	92046 - MALAKOFF
78650 - LE VESINET	92047 - MARNES-LA-COQUETTE
78686 - VIROFLAY	92048 - MEUDON
78242 - FONTENAY-LE-FLEURY	92049 - MONTROUGE
78418 - MONTESSON	92050 - NANTERRE
78640 - VELIZY-VILLACOUBLAY	92051 - NEUILLY-SUR-SEINE
78646 - VERSAILLES	92060 - LE PLESSIS-ROBINSON
91136 - CHAMPLAN	92062 - PUTEAUX
91161 - CHILLY-MAZARIN	92063 - RUEIL-MALMAISON
91215 - EPINAY-SOUS-SENART	92064 - SAINT-CLOUD
91312 - IGNY	92071 - SCEAUX
91339 - LINAS	92072 - SEVRES
91432 - MORANGIS	92073 - SURESNES
91458 - NOZAY	92075 - VANVES
91471 - ORSAY	92076 - VAUCRESSON
91645 - VERRIERES-LE-BUISSON	92077 - VILLE-D'AVRAY
91661 - VILLEBON-SUR-YVETTE	92078 - VILLENEUVE-LA-GARENNE
91689 - WISSOUS	93001 - AUBERVILLIERS
92002 - ANTONY	93008 - BOBIGNY
92004 - ASNIERES-SUR-SEINE	93013 - LE BOURGET

93027 - LA COURNEUVE	94065 - RUNGIS
93029 - DRANCY	94067 - SAINT-MANDE
93030 - DUGNY	94068 - SAINT-MAUR-DES-FOSSES
93031 - EPINAY-SUR-SEINE	94069 - SAINT-MAURICE
93032 - GAGNY	94073 - THIAIS
93039 - L'ILE-SAINT-DENIS	94076 - VILLEJUIF
93045 - LES LILAS	94080 - VINCENNES
93046 - LIVRY-GARGAN	94081 - VITRY-SUR-SEINE
93047 - MONTFERMEIL	95018 - ARGENTEUIL
93048 - MONTREUIL	95019 - ARNOUVILLE
93049 - NEUILLY-PLAISANCE	95028 - ATTAINVILLE
93051 - NOISY-LE-GRAND	95042 - BAILLET-EN-FRANCE
93053 - NOISY-LE-SEC	95056 - BELLOY-EN-FRANCE
93055 - PANTIN	95061 - BETHEMONT-LA-FORET
93057 - LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	95088 - BONNEUIL-EN-FRANCE
93059 - PIERREFITTE-SUR-SEINE	95091 - BOUFFEMONT
93061 - LE PRE-SAINT-GERVAIS	95151 - CHAUVRY
93062 - LE RAINCY	95197 - DEUIL-LA-BARRE
93063 - ROMAINVILLE	95199 - DOMONT
93071 - SEVRAN	95203 - EAUBONNE
93072 - STAINS	95219 - ERMONT
93073 - TREMBLAY-EN-FRANCE	95241 - FONTENAY-EN-PARISIS
93074 - VAUJOURS	95268 - GARGES-LES-GONESSE
93077 - VILLEMOMBLE	95277 - GONESSE
93078 - VILLEPINTE	95280 - GOUSSAINVILLE
93079 - VILLETANEUSE	95288 - GROSLAY
94002 - ALFORTVILLE	95351 - LOUVRES
94003 - ARCUEIL	95369 - MARGENCY
94004 - BOISSY-SAINT-LEGER	95409 - MOISSELLES
94011 - BONNEUIL-SUR-MARNE	95426 - MONTLIGNON
94015 - BRY-SUR-MARNE	95427 - MONTMAGNY
94016 - CACHAN	95509 - PUISEUX-EN-FRANCE
94018 - CHARENTON-LE-PONT	95527 - ROISSY-EN-FRANCE
94019 - CHENNEVIERES-SUR-MARNE	95539 - SAINT-BRICE-SOUS-FORET
94021 - CHEVILLY-LARUE	95555 - SAINT-GRATIEN
94022 - CHOISY-LE-ROI	95566 - SAINT-MARTIN-DU-TERTRE
94028 - CRETEIL	95582 - SANNOIS
94033 - FONTENAY-SOUS-BOIS	95585 - SARCELLES
94034 - FRESNES	95612 - LE THILLAY
94037 - GENTILLY	91587 - SAULX-LES-CHARTREUX
94038 - L'HAY-LES-ROSES	93010 - BONDY
94041 - IVRY-SUR-SEINE	95660 - VILLAINES-SOUS-BOIS
94042 - JOINVILLE-LE-PONT	95678 - VILLIERS-ADAM
94043 - LE KREMLIN-BICETRE	95680 - VILLIERS-LE-BEL
94044 - LIMEIL-BREVANNES	91044 - BALLAINVILLIERS
94046 - MAISONS-ALFORT	91064 - BIEVRES
94047 - MANDRES-LES-ROSES	91097 - BOUSSY-SAINT-ANTOINE
94048 - MAROLLES-EN-BRIE	93005 - AULNAY-SOUS-BOIS
94052 - NOGENT-SUR-MARNE	93006 - BAGNOLET
94054 - ORLY	93007 - LE BLANC-MESNIL
94055 - ORMESSON-SUR-MARNE	93064 - ROSNY-SOUS-BOIS
94056 - PERIGNY	93066 - SAINT-DENIS
94058 - LE PERREUX-SUR-MARNE	93070 - SAINT-OUEN

95014 - ANDILLY

95210 - ENGHIEEN-LES-BAINS

95428 - MONTMORENCY

95430 - MONTSOULT

95489 - PISCOP

95598 - SOISY-SOUS-MONTMORENCY

91345 - LONGJUMEAU

91363 - MARCOUSSIS

91377 - MASSY

Pour accéder aux informations détaillées du CRAC

Vous pouvez compléter votre lecture et votre analyse du CRAC en utilisant :

- Le « Guide de lecture », lorsque vous voyez « Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC ». Ce document est disponible sur le site GRDF.fr, à la rubrique Collectivités, ou à l'adresse suivante : https://docgaz.grdf.fr/docs/crac_guide_de_lecture.pdf.
- La « Plateforme de Données Concession (PDC) », qui vous donne accès directement à toutes les données détaillées présentées dans le CRAC. Elle est accessible sur le site GRDF.fr via le « Portail Collectivités ».





02 L'activité au quotidien

2.1	Les clients et leurs usages	18
2.2	Les services et les prestations	24
2.3	L'activité de comptage	27
2.4	L'écoute client	31
2.5	La chaine d'intervention	37
2.6	La sécurité du réseau	43

2.1 Les clients et leurs usages

Les clients et les consommations sur votre concession

GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente réalisée par le fournisseur d'énergie.

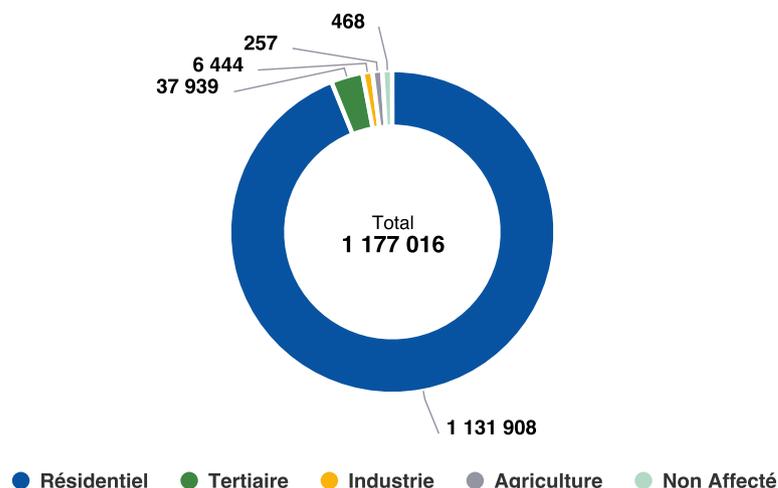


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

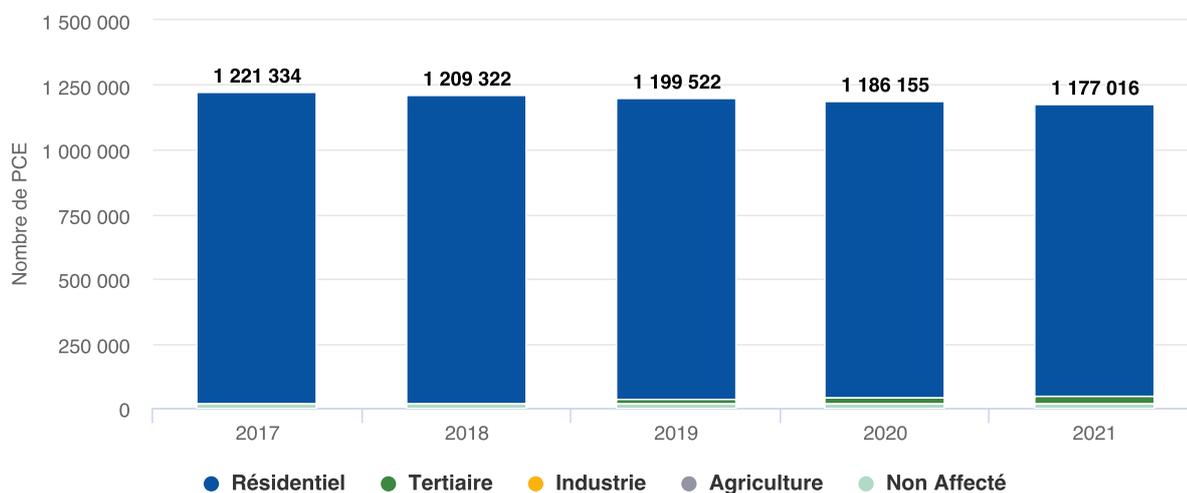
Les clients et la consommation par secteur d'activité

Le nombre de clients de votre concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par secteur d'activité.

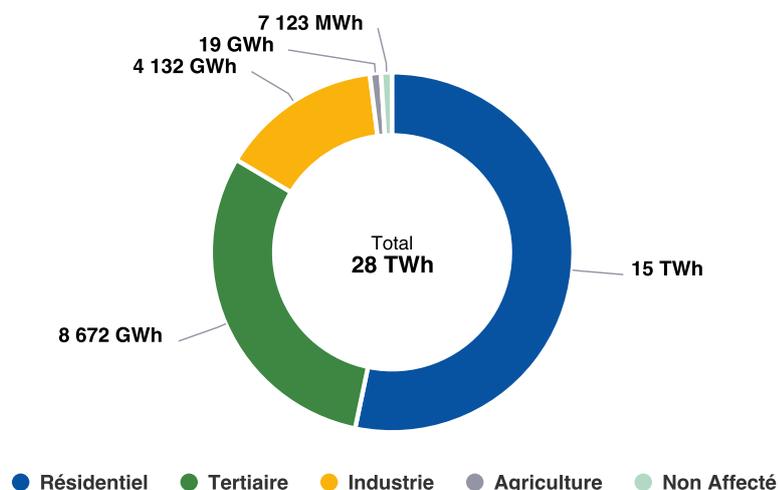
Répartition du nombre de clients par secteur d'activité en 2021



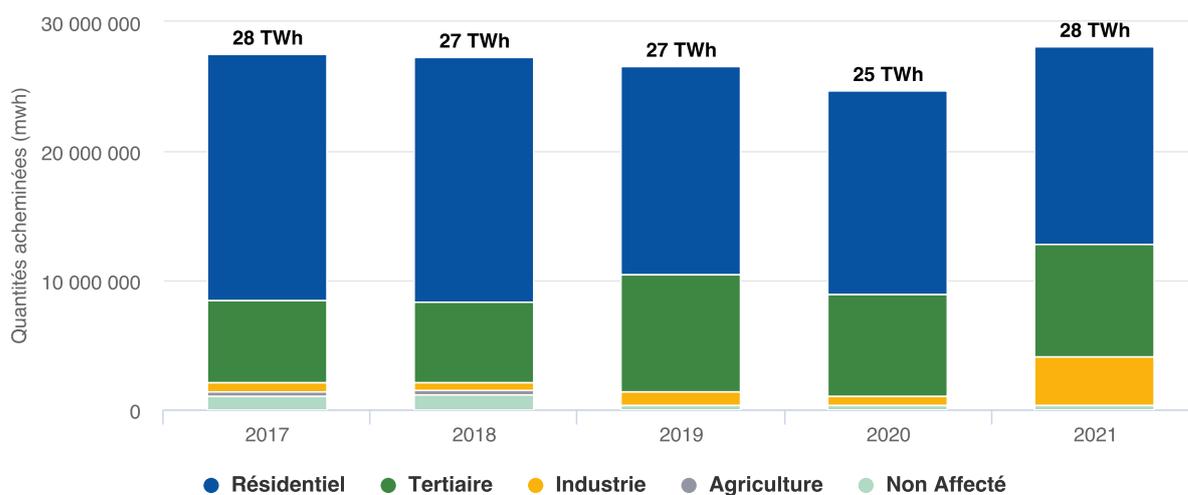
Évolution du nombre de clients par secteur d'activité



Répartition des quantités acheminées par secteur d'activité en 2021



Évolution des quantités acheminées par secteur d'activité



Vous pouvez constater une évolution marquée des données du secteur tertiaire entre l'année 2018 et 2019 et les suivantes. Cette évolution n'indique pas un réel changement d'utilisation du gaz sur votre concession : elle n'est en effet que le reflet d'un changement d'organisation de la base de données pour donner suite à l'évolution de la réglementation sur ce sujet.

En effet, conformément aux évolutions prévues par l'article 179 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la détermination du secteur d'activité des points de consommation gaz a évolué :

- Auparavant, les petits professionnels consommant moins de 300 MWh par an (correspondant aux tarifs T1 et T2 en gaz) étaient considérés réglementairement comme relevant du secteur « résidentiel ».
- Pour donner suite à la publication du décret 2020-196 du 4 mars 2020 et de l'arrêté du 6 mars 2020, les fournisseurs d'énergie ont été tenus de transmettre

à GRDF le code NAF de tous leurs clients professionnels.

Ainsi, il est désormais possible de connaître :

- Avec plus de précisions sur le secteur d'activité des clients petits professionnels (clients T1 et T2) qui sont désormais déclinés en « tertiaire », « industrie » et « agricole ».
- Plus précisément le sous-secteur d'activité des entreprises (clients T3 et T4).

En résumé, le nombre de clients « résidentiel » (en grande majorité des clients T1 et T2) a mécaniquement tendance à diminuer au profit des secteurs « tertiaire », « industrie » et « agricole ». Le nouveau format des données a l'avantage d'être plus précis et riche en informations.

Par ailleurs, les informations concernant les codes NAF de chaque client gaz (remontées par les fournisseurs) participent à la détermination du secteur d'activité. Leur complétude augmentant avec la mise en place d'une procédure plus robuste, la qualité et la précision des données de consommation et de leur répartition par secteur est en train de s'améliorer, même si localement (pour certains secteurs), des discontinuités peuvent être remarquées. A partir des données de consommation 2021, la répartition en secteurs d'activités (ou sectorisation) tiendra désormais compte de l'historique des informations partagées par le fournisseur (code NAF notamment). Cette évolution vise à faciliter l'interprétation des données agrégées de consommation, en les rendant moins dépendant d'éventuelles aléas dans la complétude des informations reçues par GRDF.

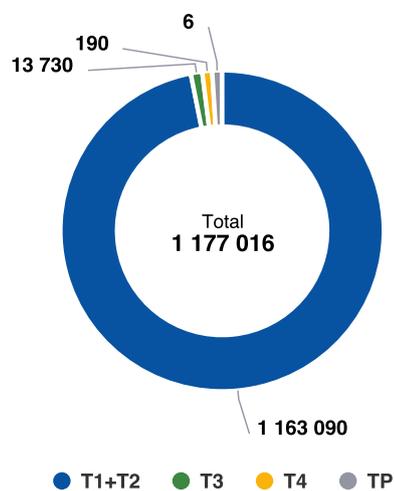
Enfin, une ultime évolution de la répartition en secteurs d'activités a été demandé par le Ministère de la Transition Écologique. Elle concerne la prise en compte des consommations correspondantes au code NAF « Production et distribution de vapeur et d'air conditionné ». Il s'agit entre autres de chaufferies desservant différents types de clients finaux (dont des bailleurs, des immeubles, de réseau de chaleur mais aussi des clients tertiaires voir industriels et du service à l'énergie). Ces consommations ont été historiquement (années 2018, 2019, 2020) affectées au secteur d'activité « résidentiel », en raison du nombre important de clients résidentiels estimés pour ce code NAF. Afin de pouvoir mieux suivre ce type d'utilisation, le ministère a demandé d'affecter désormais la consommation correspondante à ce code NAF au secteur d'activité « industrie ». Une conséquence de cette évolution sera visible dans la comparaison entre consommation de l'année 2020 et 2021 : transfert d'une partie de la consommation affectée en 2020 au secteur résidentiel vers le secteur industriel.



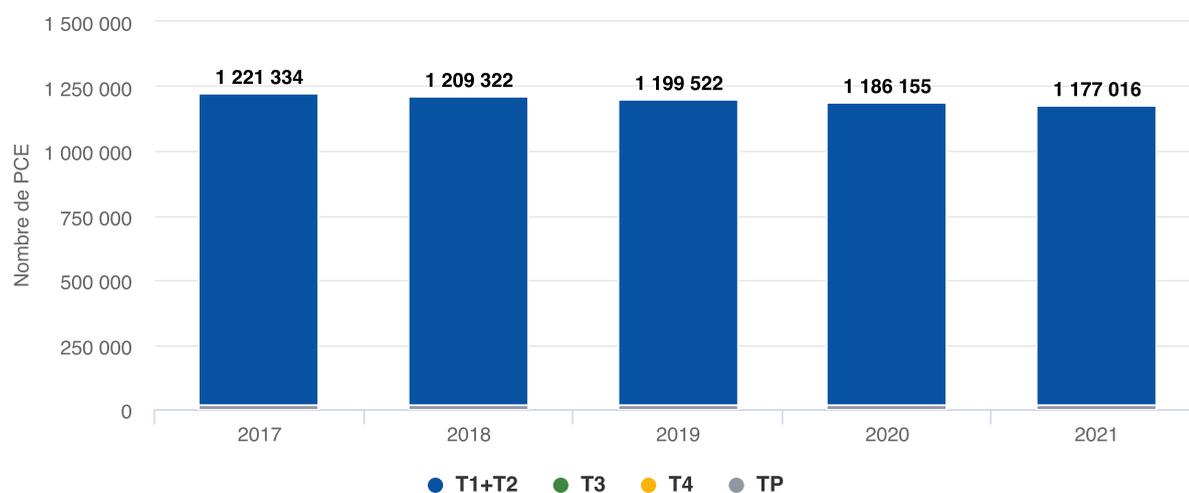
Les clients et les consommations par tarif d'acheminement

Le nombre de clients de votre concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par tarif.

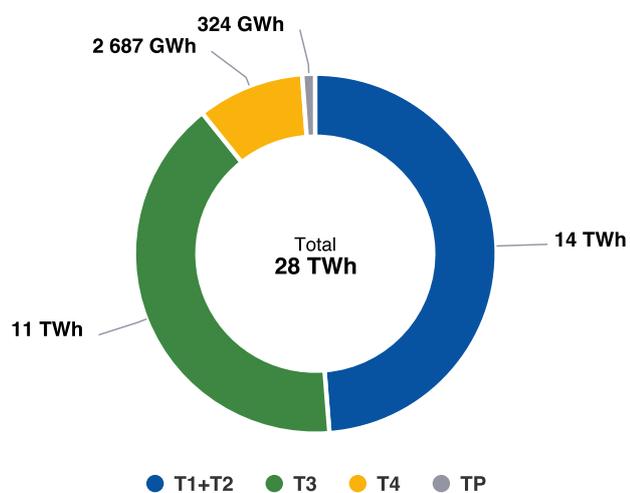
Répartition du nombre de clients par tarif en 2021



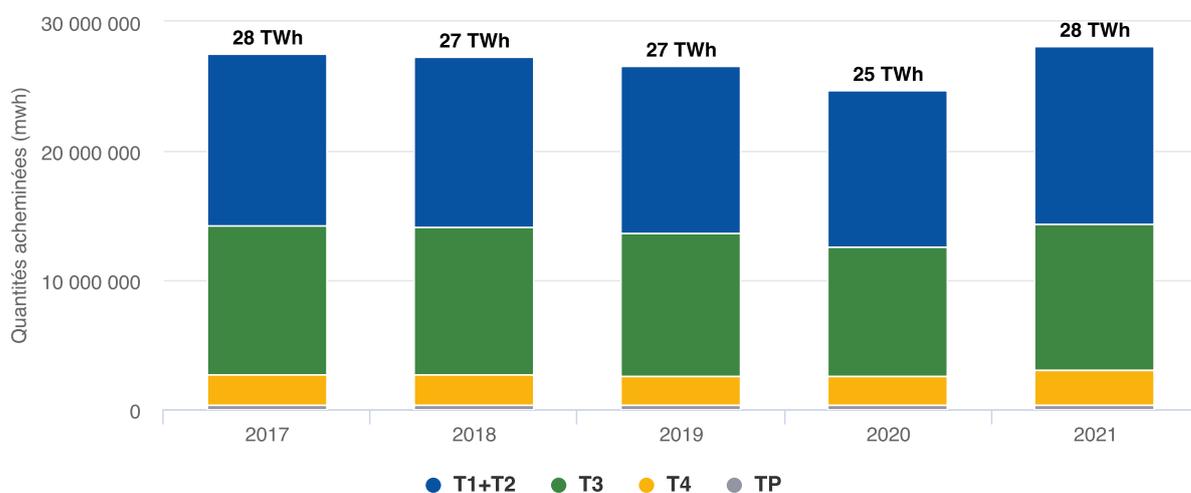
Évolution du nombre de clients par tarif



Répartition des quantités acheminées par tarif en 2021



Évolution des quantités acheminées par tarif



L'efficacité énergétique du réseau

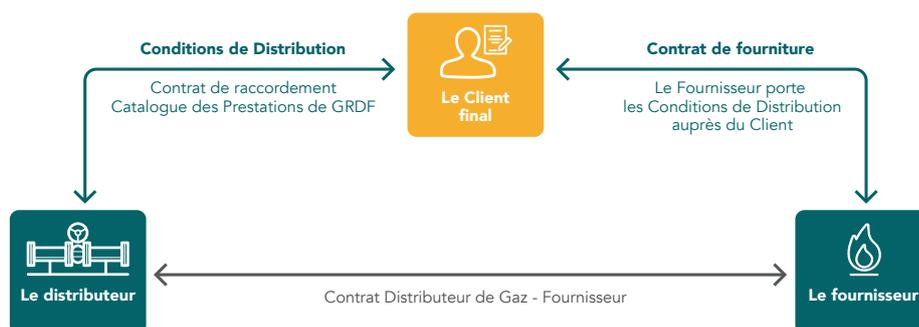
La sécurité du réseau et l'efficacité énergétique sont étroitement liées. Elles constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes. Les émissions de méthane sur les ouvrages concédés ont principalement pour origine les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers lors de réalisation de travaux à proximité d'un réseau de gaz.

GRDF observe l'évolution de ces émissions de méthane au niveau national. En 2021, celles-ci sont quasiment identiques à celles de 2020, année durant laquelle ces émissions avaient été marquées par une forte baisse liée notamment aux reports de travaux dus aux élections municipales puis à la crise sanitaire qui avaient permis de diminuer sensiblement les endommagements de canalisations gaz par les entreprises de terrassement.

Ce très bon résultat s'explique également par la poursuite des actions volontaires de GRDF et des pouvoirs publics en matière de conception des réseaux, de modernisation de la cartographie et de sensibilisation des entreprises de terrassement.

2.2 Les services et les prestations

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, liant le distributeur au client, qui permet de décrire la nature des prestations réalisables à la demande des clients. Ce catalogue des prestations est validé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et mis à jour tous les ans. Il est consultable sur le site **grdf.fr**.



Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise ainsi :

- Des prestations intégrées dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à la résiliation du contrat de fourniture...).
- Des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux...), identifiées dans le catalogue de prestations.

Le catalogue des prestations est disponible sur le site de GRDF à l'adresse suivante : www.grdf.fr/institutionnel/actualite/publications/catalogue-prestations.

Les principales évolutions du catalogue 2021 publié le 1er juillet 2021 ont notamment porté sur :

- Des compléments apportés aux prestations en lien avec les compteurs communicants.
- Une modification des prestations relatives à l'injection du Biométhane dans les réseaux.

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession

	2019	2020	2021
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	126 245	104 922	112 542
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	81 667	73 446	84 925
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	8 217	8 670	9 382
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	76 901	78 794	82 611
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	5 819	4 416	5 697
Déplacement vain ou annulation tardive facturés	5 273	3 721	3 860
1ère mise en service	5 242	4 573	6 306

L'annonce de la fin des Tarifs réglementés de Vente (TRV) a fait augmenter les demandes de changement de fournisseur, notamment en Ile-de-France.

Fin des Tarifs Réglementés de Vente

Conformément à la Loi énergie-climat du 8 novembre 2019, la fin des TRV est :

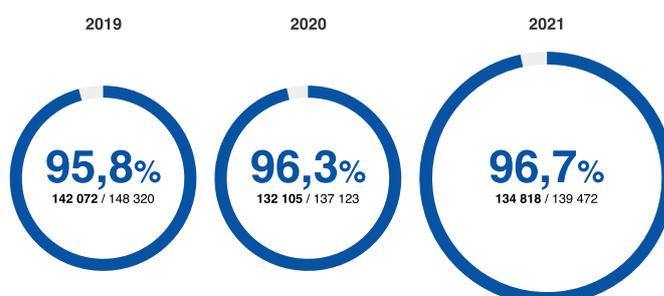
- Fixée le 30 juin 2023 pour les particuliers et les copropriétés (seuil de consommation inférieur à 150 MWh),
- Effective depuis le 1er décembre 2020 pour les petits professionnels, et effective depuis plusieurs années pour les plus gros clients professionnels.

Le médiateur national de l'énergie apporte conseil aux clients pour leur contrat de gaz. Pour en savoir plus :

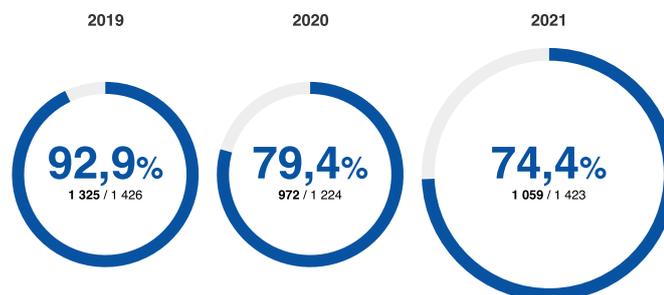
<https://comparateur-offres.energie-info.fr/>



Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs



Taux de raccordement dans les délais catalogue



2.3 L'activité de comptage

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est séparé entre les plus gros consommateurs (environ 100 000, relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (11 millions environ).

Sur ce dernier périmètre, pour les cas où le compteur n'est pas encore communicant, le déploiement étant en cours, le relevé est organisé sur un rythme semestriel et réalisé par des entreprises prestataires de GRDF.

La qualité du relevé des comptages

Les indicateurs de mesure tiennent compte de l'arrivée des compteurs communicants, qui viennent améliorer le relevé du comptage, en particulier pour certains compteurs inaccessibles car situés dans le logement des clients.

Le « taux de relevés sur index réels télérelevés » est de 98,6% sur votre concession. Il correspond à la consolidation du télérelevé des nouveaux compteurs communicants.

Le « taux de relevés corrigés » est de 0,8% sur votre concession. Il correspond au nombre d'index corrigés rapporté au nombre de compteurs non communicants relevés. Les corrections de relevés interviennent suite à des contrôles des consommations relevés à pied, à des corrections sur des index estimés ou à des contestations d'index issus des réclamations clients ou des demandes fournisseurs.

Le « taux de compteurs avec index lu au moins une fois dans l'année » est de 98,8% sur votre concession. Il correspond au nombre de compteurs dont l'index a pu être lu sur le nombre total de compteurs. Il concerne tous les compteurs actifs, qu'ils soient communicants ou non communicants.

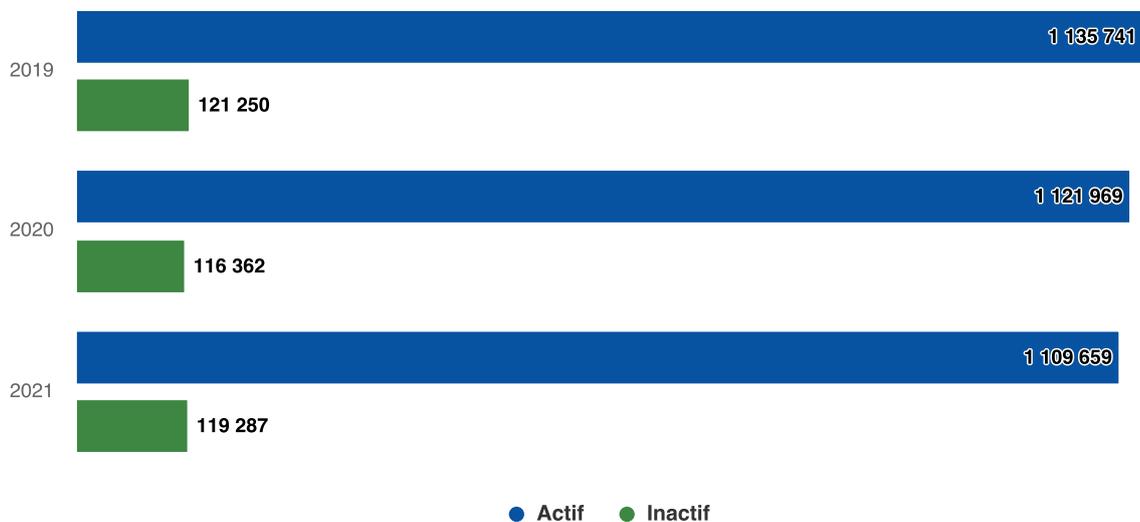
Ces indicateurs sont conçus pour rendre compte de la qualité du service de relevé, en cohérence avec le déploiement des compteurs communicants, qui constitueront l'essentiel du parc de compteurs d'ici 2023.

L'accessibilité des compteurs non communicants lors du relevé

La majorité des compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client pour le relevé. Dans le cas d'un compteur inaccessible, un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index. Une annonce du passage du releveur est alors faite au préalable. Le client aura la possibilité, s'il ne peut pas être présent lors du passage du releveur, de fournir un autorelevé qu'il pourra transmettre à GRDF.

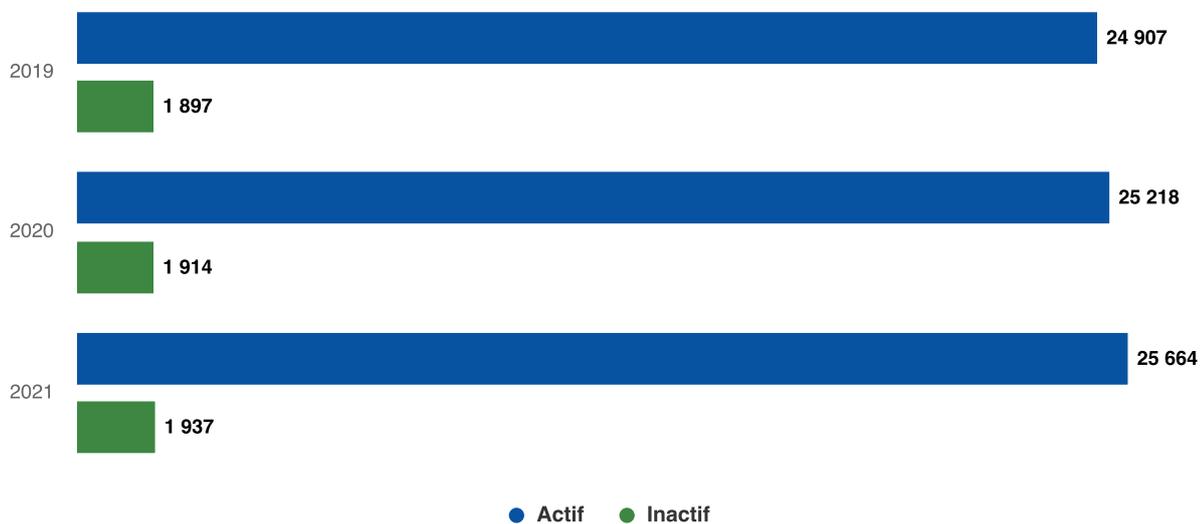
En complément, et afin d'accompagner le client tout au long de son parcours du relevé, GRDF a mis en place en 2020 un nouveau service consistant en l'envoi de SMS aux clients qui n'auraient pu être présents, leur permettant d'envoyer leur index en autorelevé.

Évolution des compteurs domestiques actifs et inactifs

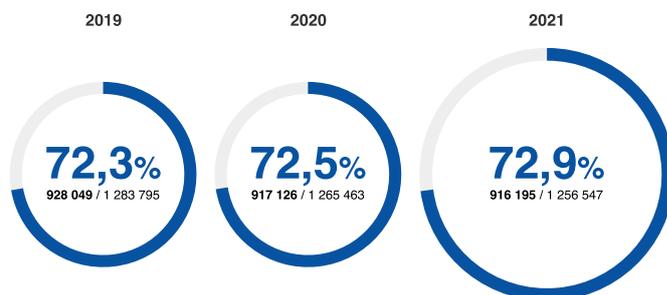


En 2021, sur votre concession le nombre de compteurs domestiques est de 1 228 946.
En 2020, ce nombre était de 1 238 331 et de 1 256 991 en 2019.

Évolution des compteurs industriels actifs et inactifs



Taux d'accessibilité des compteurs domestiques et industriels



L'organisation du relevé des compteurs évolue avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui réduisent, au fil de leur déploiement, la volumétrie du relevé à pied et amènent des évolutions profondes dans le pilotage de la qualité du comptage.

Le compteur communicant gaz au service de la transition écologique des territoires

Le déploiement des compteurs communicants gaz a pour objectif majeur de permettre aux clients de bénéficier d'une meilleure connaissance de leurs consommations de gaz. Grâce au compteur communicant, les clients peuvent visualiser sur un espace personnalisé et sécurisé leur consommation quotidienne, la comprendre et ainsi entreprendre des actions de maîtrise de l'énergie. La réussite du projet, débuté à grande échelle en 2017 et qui se poursuit jusqu'en 2023, passe également par la mobilisation des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Depuis le début du déploiement sur votre concession, 965 974 compteurs communicants ont été installés dont 130 476 en 2021. De plus, 211 concentrateurs ont été installés depuis le début du déploiement dont 23 en 2021.

Maîtriser la consommation d'Énergie est l'un des grands enjeux pour réussir la transition énergétique dans les territoires. Les compteurs communicants, dont le déploiement a débuté en 2017 et qui se poursuivra jusqu'en 2023, y contribuent grandement et permettent aux clients d'en devenir acteur, par la meilleure connaissance de leur consommation qu'ils autorisent.

En 2021, le déploiement a progressé dans les territoires : 1,9 millions de dispositifs de comptage ont été posés en Île-de-France. Leur déploiement a commencé en 2017. Ils permettent à autant de clients de suivre simplement et gratuitement leur consommation journalière de gaz naturel depuis l'espace privé et sécurisé monespace.grdf.fr. En Île-de-France, plus de 120 000 clients télé-relevés ont récemment créé leur espace personnel leur permettant de suivre quotidiennement et maîtriser leur consommation de gaz. L'espace personnel permet de définir des seuils de consommation ainsi que demander à être notifié en cas de rapprochement ou dépassement de ces seuils (par mail ou sms).

En parallèle, le déploiement des concentrateurs, relais de communication entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF, a également progressé. Désormais 97% des clients de la région sont couverts par un concentrateur.

Sur votre concession, plus de 986 845 clients sont désormais passés en télérelève et bénéficient de la mise à disposition de leurs données de consommation personnelles leur permettant de mieux maîtriser leur demande en énergie.

Sur votre concession, la création de l'infrastructure de télécommunication associée au déploiement des compteurs progresse également. 210 concentrateurs sont d'ores-et-déjà installés.

2.4 L'écoute client

Le Service Client GRDF

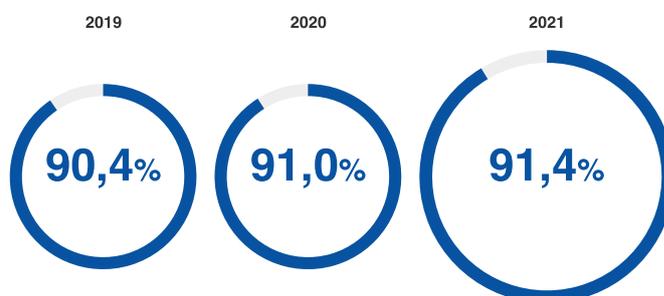
Le Service Client GRDF traite l'ensemble des demandes (hors Urgence Sécurité Gaz) concernant le raccordement, le conseil en matière de solutions gaz naturel et l'ensemble des prestations réalisées par GRDF. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs. Vous pouvez contacter nos conseillers sur notre site internet grdf.fr (rubrique Aide & contacts) ou par téléphone du lundi au vendredi de 8h à 17h.



114 693

APPELS TOUS MOTIFS CONFONDUS SUR VOTRE RÉGION GRDF

Taux d'accessibilité du Service Client GRDF sur votre région GRDF



Satisfaction des collectivités locales

Comme chaque année, GRDF sollicite les collectivités locales pour mesurer leur niveau de satisfaction. Cette année 1 806 élus et fonctionnaires territoriaux ont répondu à cette enquête, soit autant que les deux années précédentes. Avec 98% de collectivités se déclarant satisfaites de la relation concessionnaire, la qualité s'est maintenue par rapport à 2020.

Dans le détail, on observe notamment que 95% des collectivités se déclarent confiantes dans la qualité des données fournies, et 94% considèrent que le CRAC permet d'avoir une vision précise de l'activité de GRDF sur leur concession. Les attentes des élus et des fonctionnaires territoriaux vis-à-vis de GRDF restent fortes sur la coordination des programmes travaux ainsi que leur suivi. GRDF s'engage à poursuivre ses efforts pour toujours mieux répondre aux attentes des collectivités locales et apporter au cœur des territoires une énergie sûre et de plus en plus renouvelable.

95% des
collectivités
réaffirment leur
satisfaction à
GRDF

Satisfaction des clients particuliers et professionnels

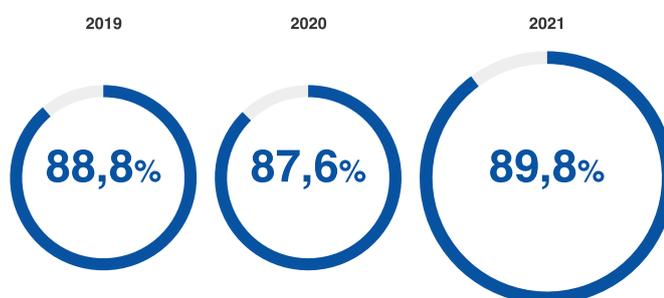
Un dispositif dématérialisé d'enquêtes de satisfaction est actif depuis 2015. Il permet, via des questionnaires en ligne, la mesure « à chaud » de la satisfaction des clients sur les différentes prestations de GRDF.

90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF

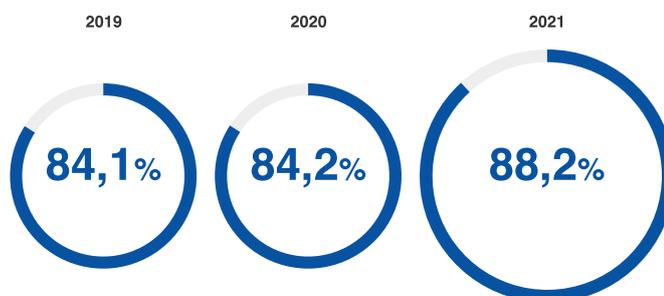


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

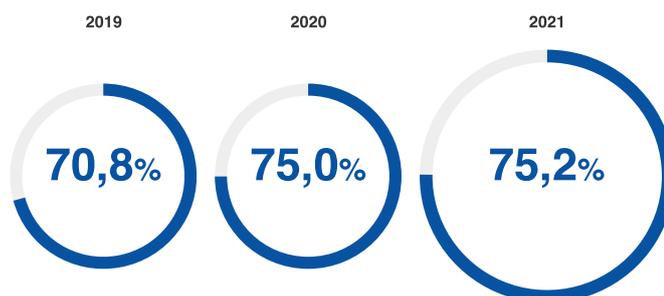
Taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement (avec ou sans extension) - hors collectif sur votre région GRDF



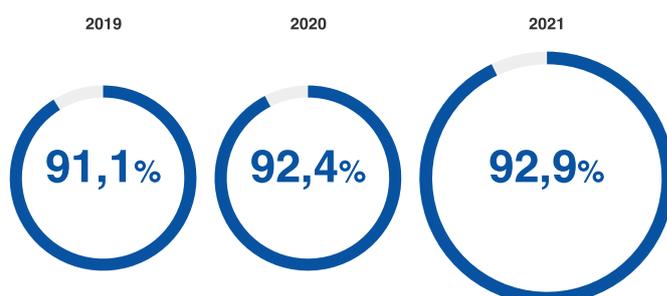
Taux de satisfaction des particuliers lors d'une mise en service avec intervention sur votre région GRDF



Taux de satisfaction des particuliers pour l'accueil distributeur sur votre région GRDF



Taux de satisfaction des particuliers et professionnels pour l'accueil dépannage gaz / exploitation maintenance sur votre région GRDF



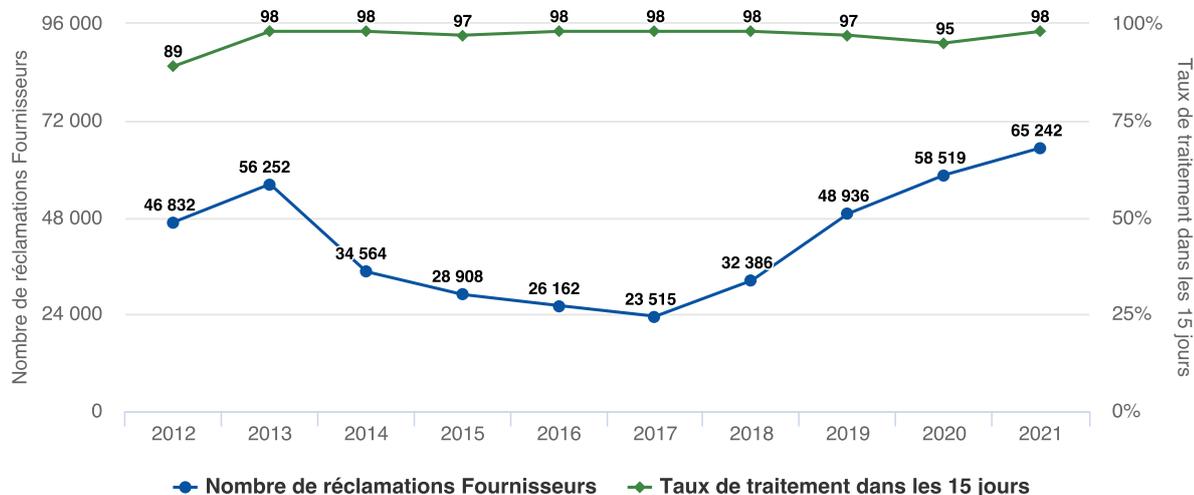
La gestion des réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients

Après une baisse continue du nombre de réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients depuis l'ouverture des marchés et jusqu'en 2017, les années 2018-2021 sont marquées par une augmentation des réclamations.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Évolution des réclamations Fournisseurs courantes au niveau national



En 2021 sur votre région GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes dans les 15 jours atteint 99,1%.

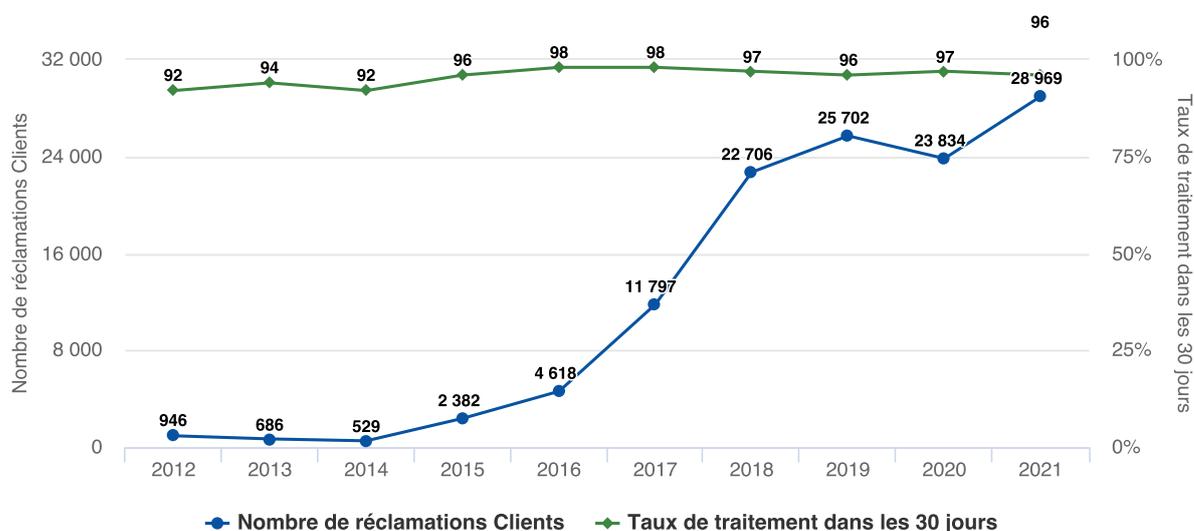
La gestion des réclamations directement émises par les clients

Les réclamations émises directement par les clients ont été en forte augmentation ces dernières années, cette évolution de la volumétrie des réclamations est la résultante de deux phénomènes :

- Une tendance générale et progressive depuis 2014 pour trois raisons :
 - GRDF est plus connu des clients et ceux-ci l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie,
 - GRDF a fait évoluer son Service Client en simplifiant et structurant son dispositif téléphonique et en modernisant son site grdf.fr, où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamations,
 - GRDF a mieux qualifié les réclamations dans les outils de collecte, permettant d'en fiabiliser le dénombrement (de nouvelles actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs ont d'ailleurs été réalisées en 2020 et 2021).
- GRDF a intensifié depuis 2018 le déploiement des compteurs communicants dont la généralisation a été initiée en 2017, entraînant des retours clients selon le contexte, comme évoqué ci-dessus.

Les délais de traitement de ces réclamations sont en légère dégradation en 2021 avec près de 96% de réponses apportées en moins de 30 jours contre 97% en 2020.

Évolution des réclamations Clients courantes au niveau national

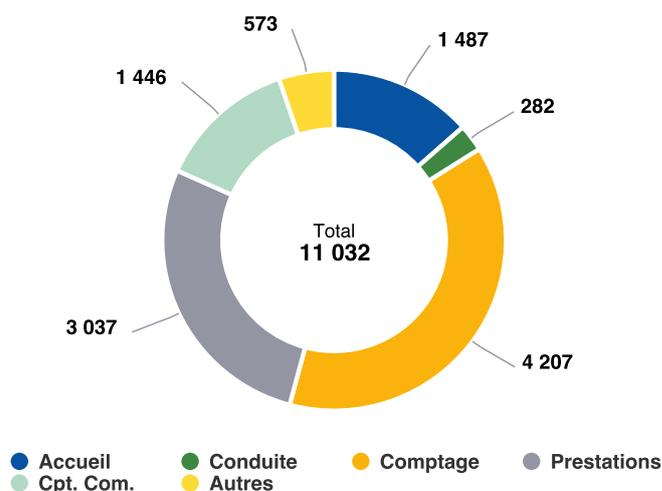


Les réclamations sur votre concession

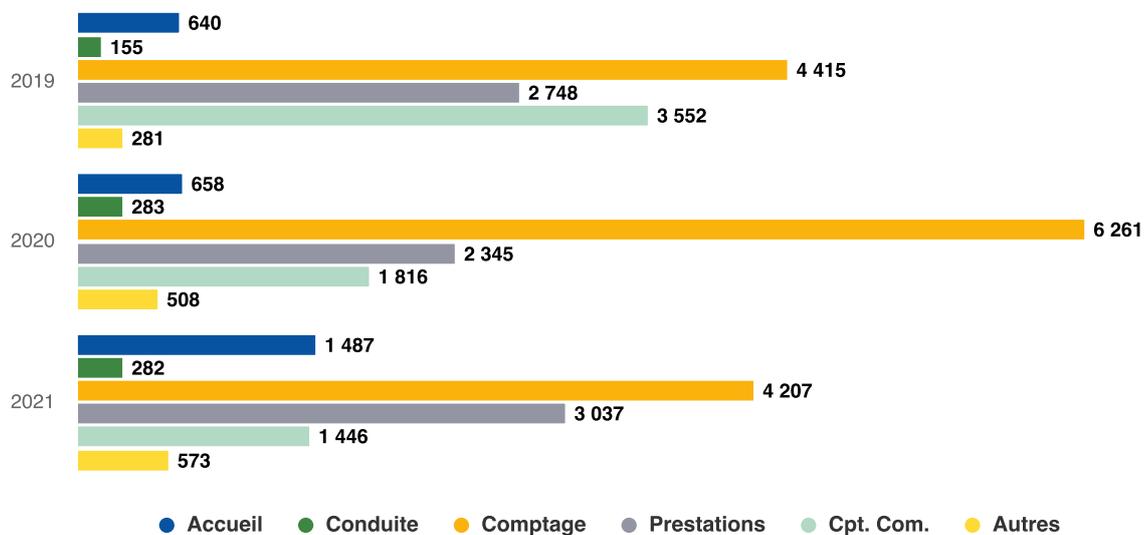
Les réclamations émises par les clients se répartissent en plusieurs catégories :

- « Accueil » : accueil acheminement, livraison / gestion des demandes,
- « Conduite » : conduite et surveillance du réseau,
- « Comptage » : données de comptage (hors pose de compteur communicant),
- « Prestations » : gestion et réalisation des prestations,
- « Cpt. Com. » : opérations de pose des compteurs communicants,
- « Autres ».

Répartition des motifs de réclamations en 2021



Evolution du nombre de réclamations par motif



En 2021 sur votre concession, le nombre total de réclamations est de 11 032. Ce nombre total était de 11 871 en 2020, et de 11 791 en 2019.

En 2021 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 93,1%.

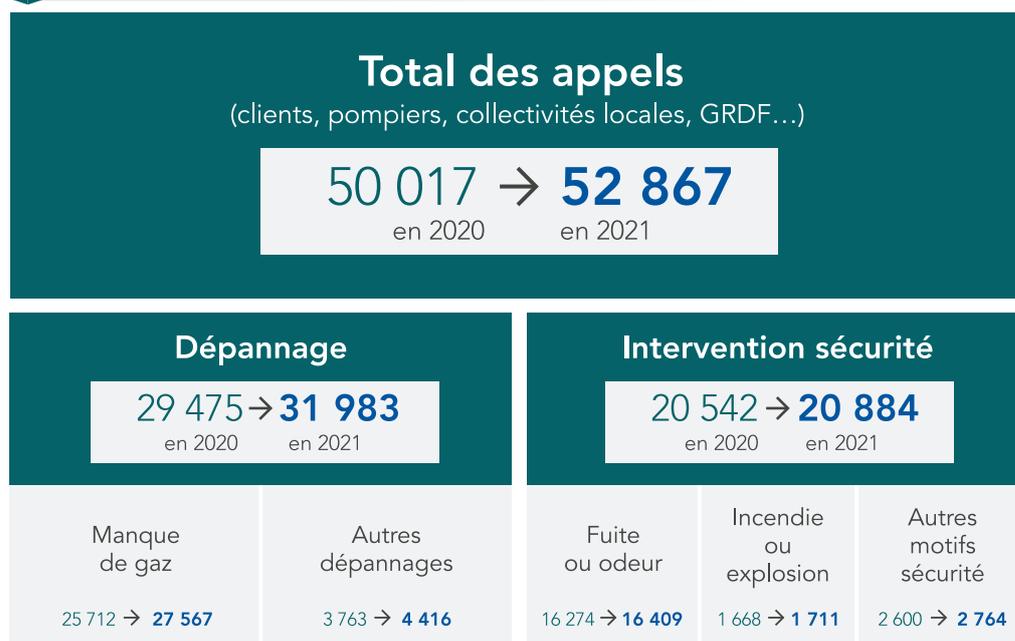
2.5 La chaîne d'intervention

Les appels sur votre concession

Les appels reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuites ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité.

Sur votre département, le taux d'intervention avec une arrivée sur les lieux de l'incident en moins de 60 minutes est de 99,2%.

Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de votre concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Nombre total d'incidents

16 275 → 16 985

en 2020 en 2021

Incidents, par nature

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite	Fuite de gaz sans incendie ni explosion	Incendie et/ou explosion	Autres natures
2 837 → 3 181	10 711 → 10 854	951 → 994	1 776 → 1 956

Incidents, par siège du défaut

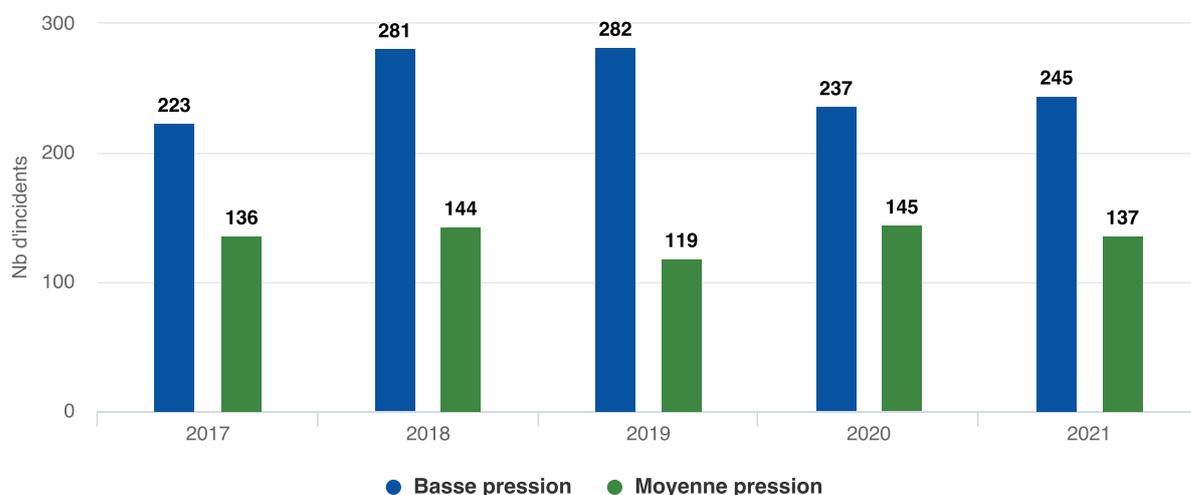
Installations intérieures desservies par GRDF	Ouvrages exploités par GRDF	Autres sièges
4 082 → 4 216	11 170 → 11 616	1 023 → 1 153

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par type d'ouvrage		Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par cause de l'incident	
Réseau	Branchement individuel ou collectif	Dommages	Défaut de mise en œuvre
413 → 410	5 861 → 6 570	736 → 773	687 → 728
CI, CM et branchement particulier	Poste de détente et protection cathodique	Défaillance d'installations à proximité	Incendie
3 909 → 3 571	84 → 124	8 → 5	103 → 92
Autres ouvrages exploités par GRDF		Environnement	Matériel
903 → 941		435 → 457	9 200 → 9 558

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

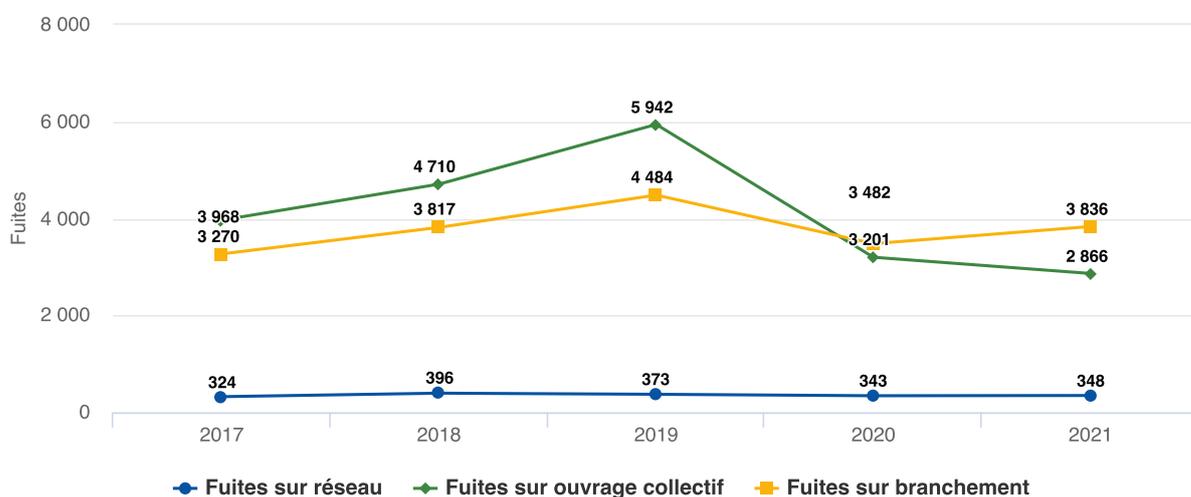
31 678 → 31 838

Répartition des incidents sur le réseau par pression



Certains incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. En 2021, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

Évolution des fuites par type d'ouvrage



Les incidents significatifs sur les ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

En 2021, la concession a connu 4 incidents significatifs :

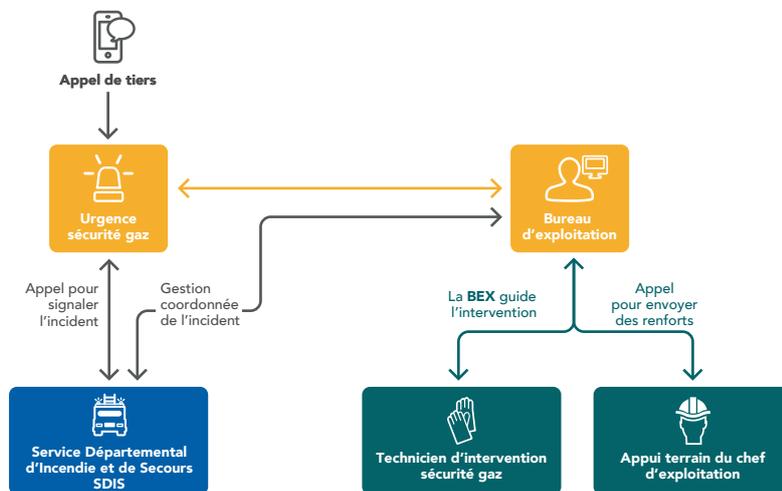
- Le vendredi 14 mai 2021, Urgence Sécurité Gaz de GRDF a reçu un appel client pour signaler un manque de gaz rue Maurice Berteaux aux Jardins de Montmagny. Le poste de livraison gaz, en propriété client, était defectueux. 600

logements ont été temporairement privés de gaz. Le même jour, les techniciens de GRDF sont intervenus pour réparer l'élément défectueux et remettre en service le poste de livraison.

- Le mercredi 19 mai 2021, Urgence Sécurité Gaz de GRDF a reçu un appel pompier signalant un dommage avec fuite sur un branchement gaz Moyenne Pression type B en PE situé 51 avenue de Rueil à Nanterre. L'intervention a été classée en procédure gaz renforcée. Cet incident, causé par un marteau piqueur lors d'un chantier sous maîtrise d'ouvrage Enedis, a provoqué la coupure de 760 clients. Il n'y a pas eu de victime. Après les réparations le jour même, les remises en service ont duré 24 heures.
- Le mercredi 16 juin 2021, Urgence Sécurité Gaz de GRDF a reçu un appel pompier signalant un dommage avec fuite sur un branchement gaz Moyenne Pression type B en PE situé 1 avenue Marceau à Courbevoie. Le dommage est dû à un claquage électrique d'un boîtier Enedis ayant percé un branchement gaz en sous-sol. La mise en sécurité du réseau a nécessité la fermeture de plusieurs vannes de sécurité, entraînant la coupure temporaire de 3 620 clients. La réparation et la remise en gaz du réseau n'ont pu être réalisés que 24h après l'incident à cause du délai d'interruption de l'alimentation électrique du quartier par Enedis. Enfin, le 1er passage des remises en service des clients s'est terminé 48h après la remise en gaz du réseau.
- Le dimanche 31 octobre 2021, Urgence Sécurité Gaz de GRDF a reçu un appel pompier signalant un dommage avec fuite sur un branchement gaz Moyenne Pression type B en PE situé 13 avenue du 18 juin 1940 à Rueil-Malmaison. L'intervention a été classée en procédure gaz renforcée. Cet incident, causé par la chute d'une bordure de béton dans une tranchée d'un chantier de Suez, a provoqué le sectionnement d'un branchement gaz. La mise en sécurité du réseau de gaz a provoqué la coupure temporaire de 590 clients. Il n'y a pas eu de victime. Après les réparations, les remises en service ont duré 24 heures.

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure Gaz Renforcée se distingue des procédures d'intervention gaz classiques. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz, notamment grâce à une coordination renforcée entre Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente 1,9% des interventions de sécurité.



En 2021 sur votre concession, 279 Procédures Gaz Renforcées ont été réalisées sur un total de 20 884 interventions de sécurité gaz.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du « délai d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite traitée en Procédure Gaz Renforcée sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, et la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur votre département, le « délai d'interruption du flux gazeux » est de 66 minutes.

Plan Origaz : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé « Plan Origaz », permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz.

Le chef d'exploitation du bureau d'exploitation (BEX) assure la conduite du réseau sur un territoire donné, dirige toutes les opérations et actions lors des incidents. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site infocoupure.grdf.fr.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

2.6 La sécurité du réseau

Le schéma de vannage

Le schéma de vannage permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Il définit le nombre et le positionnement des organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau.

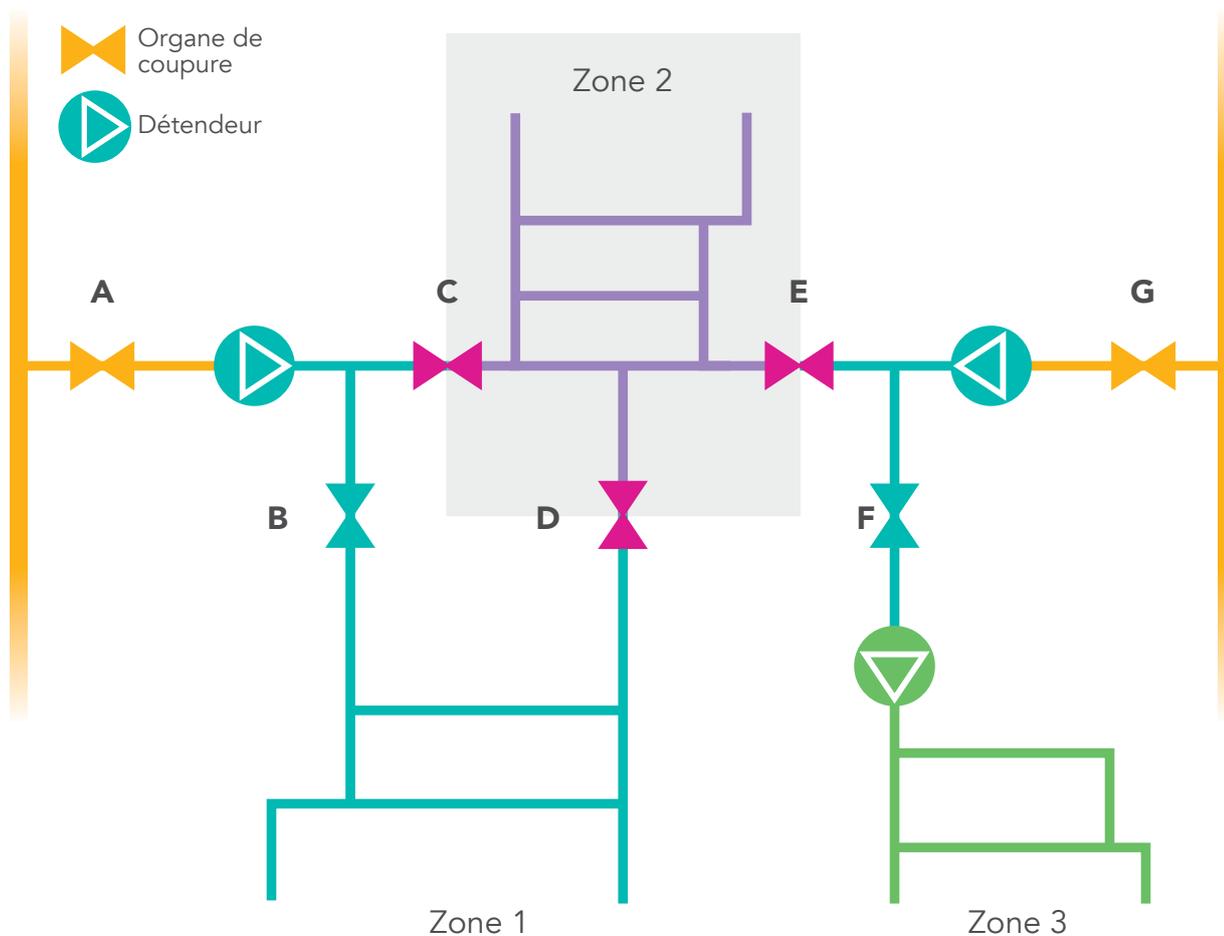
Au niveau national, GRDF a investi en 2021, 18 millions d'euros de travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes de coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des superflus, travaux de structure du réseau...). Environ 110 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

GRDF est en cours d'équipement, sur les postes de détente réseau les plus importants et les postes d'injection de biométhane, de dispositifs de télésurveillance permettant d'identifier les dysfonctionnements en temps réel.

L'organisation du réseau est progressivement réalisée selon les principes représentés dans le schéma ci-dessus :

- Des artères principales, en acier ou en polyéthylène, relient les postes de desserte transport/distribution (entre les points A et G). Ces artères sont maillées et séparables par des robinets (C et E) qui permettent d'isoler un tronçon, en cas de besoin, en limitant l'impact d'une coupure pour les clients (maximum 1500 clients coupés) ainsi que le temps de décompression : c'est le schéma de vannage ; Depuis quelques années, des postes d'injection Biométhane sont raccordés sur ces artères principales afin d'alimenter le réseau en gaz vert.
- Des réseaux tertiaires (antenne B, D et F) en MPB sont raccordées au réseau secondaire desservant l'ensemble des clients des zones 1 et 3 ; Chaque antenne tertiaire est isolable en cas de besoin par la fermeture d'un robinet (F) entraînant la coupure de 500 clients maximum.
- Des réseaux BP (zone 3) en ilot ou maillés sont alimentés par un ou plusieurs postes de détente MPB/BP ; ils sont raccordés sur le réseau secondaire ou tertiaire MPB.

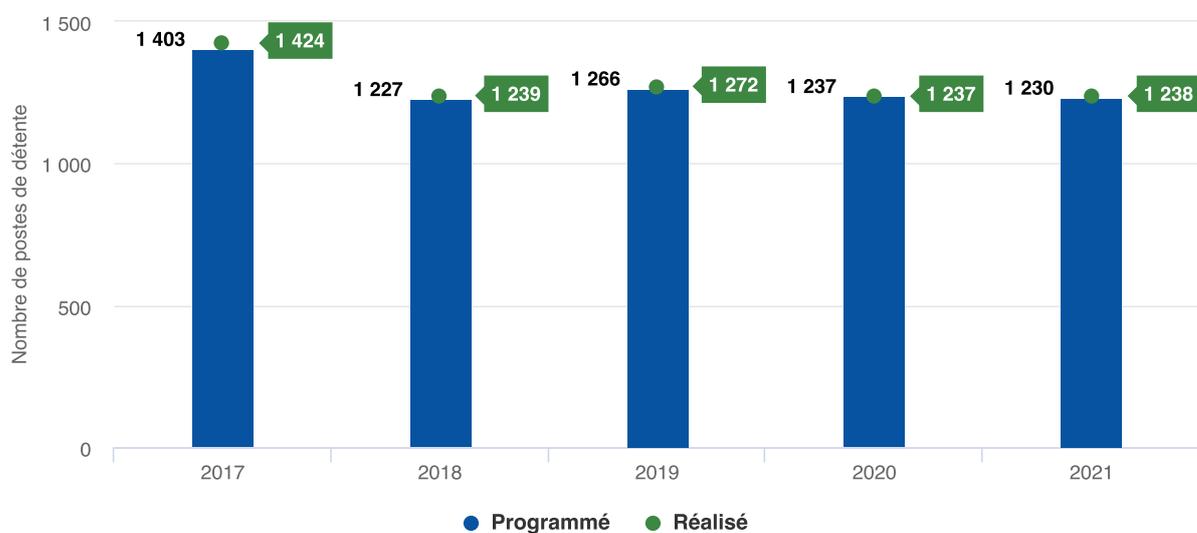
Au fur et à mesure des renouvellements de réseau BP par du réseau MPB, la structuration du réseau se poursuit selon ces principes, intégrant également l'impact du développement des gaz verts et de l'implantation de station GNV.



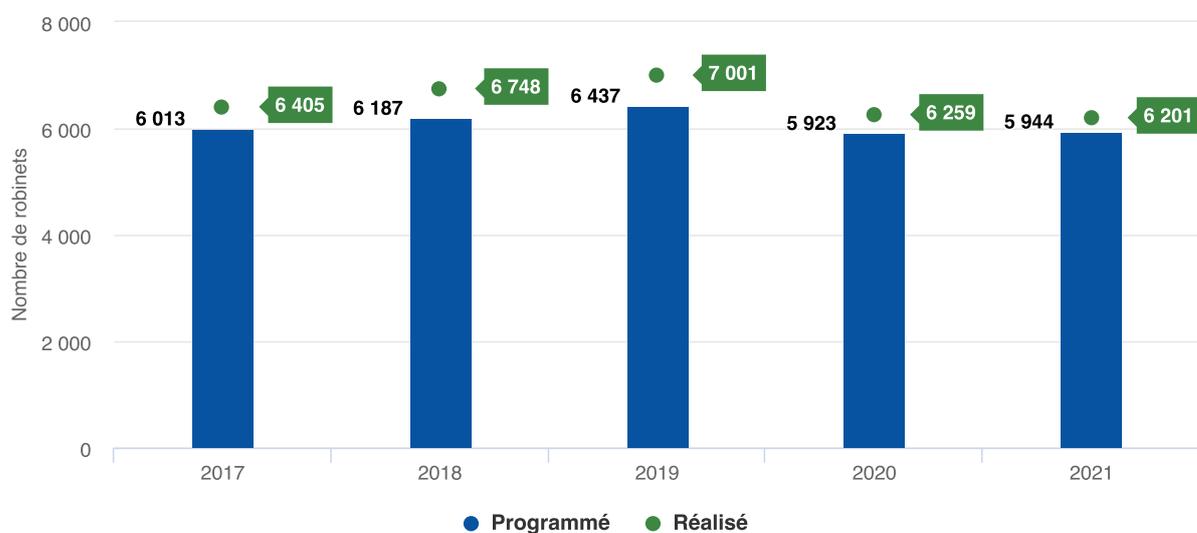
La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 gammes de maintenance sont appliquées.

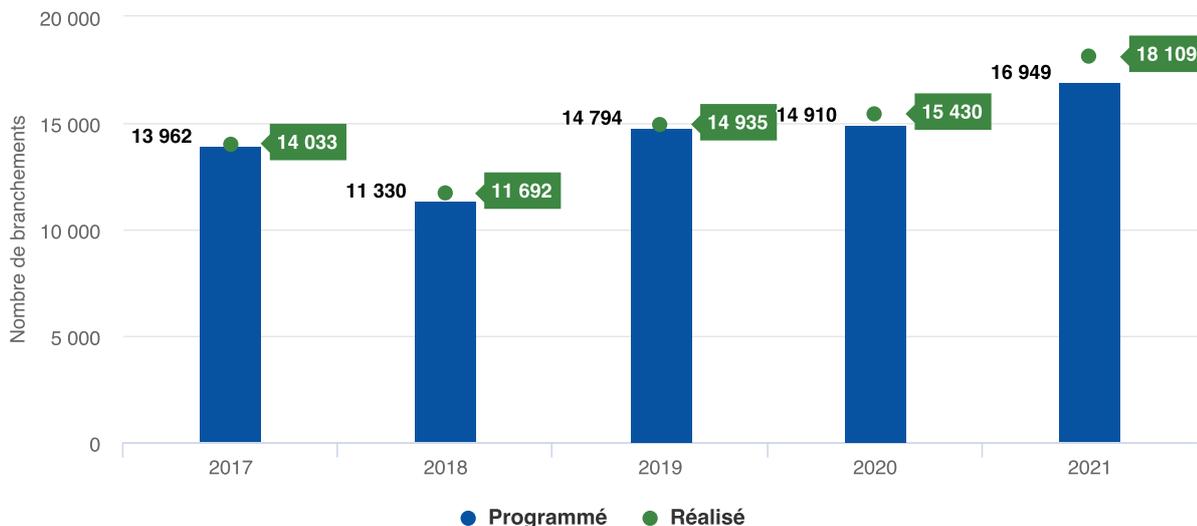
Visites de maintenance des postes de détente réseau



Visites de maintenance des robinets de réseau



Visites de maintenance des branchements collectifs



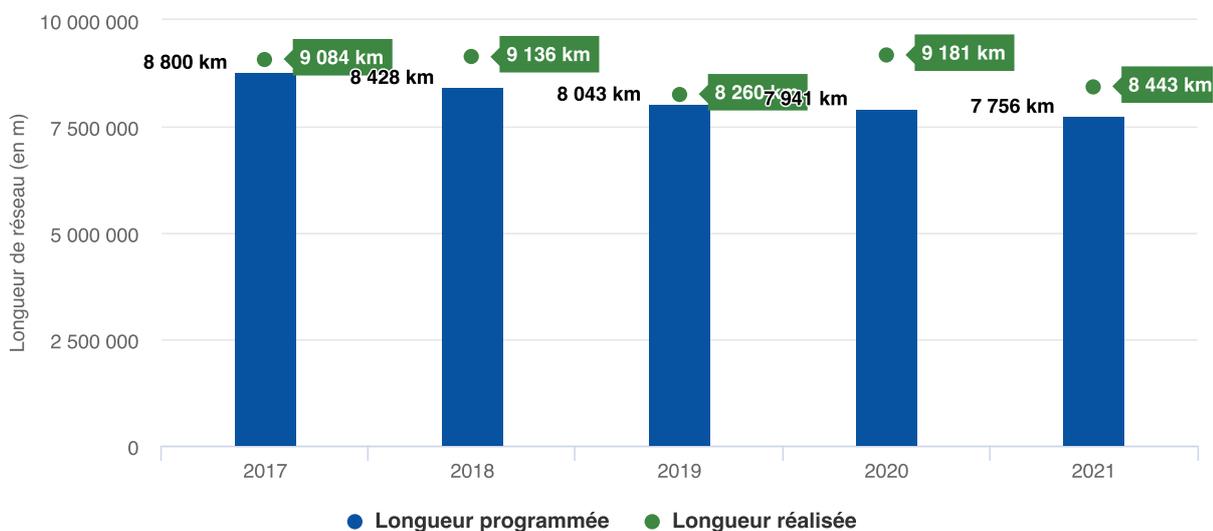
La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles aux véhicules. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention via l'Urgence Sécurité Gaz.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux tiers, terrain...).

Longueur de réseau surveillé programmé et réalisé



La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placées sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97% des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur cette partie des installations.

En complément de la réglementation existante, GRDF mène une politique de prévention fondée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition aux particuliers d'un « Diagnostic Sécurité Gaz » sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois, dont le coût est pris en charge par GRDF.

En 2021, sur votre concession :

- 6 392 diagnostics ont été réalisés suite à l'accord du client,
- 129 situations de danger - grave et immédiat - ont été mises en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.



Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ est une opération spécifique visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les éco-gestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Dépose et pose des compteurs

Type de compteur	Périodicité	2019	2020	2021
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	64 352	45 550	50 726
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	1 547	1 002	1 193
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	1 990	1 521	1 629

Le réglementation anti-endommagement et son évolution

Le cadre réglementaire anti-endommagement est applicable depuis le 1^{er} juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers. Il est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité, de la conception des projets à la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

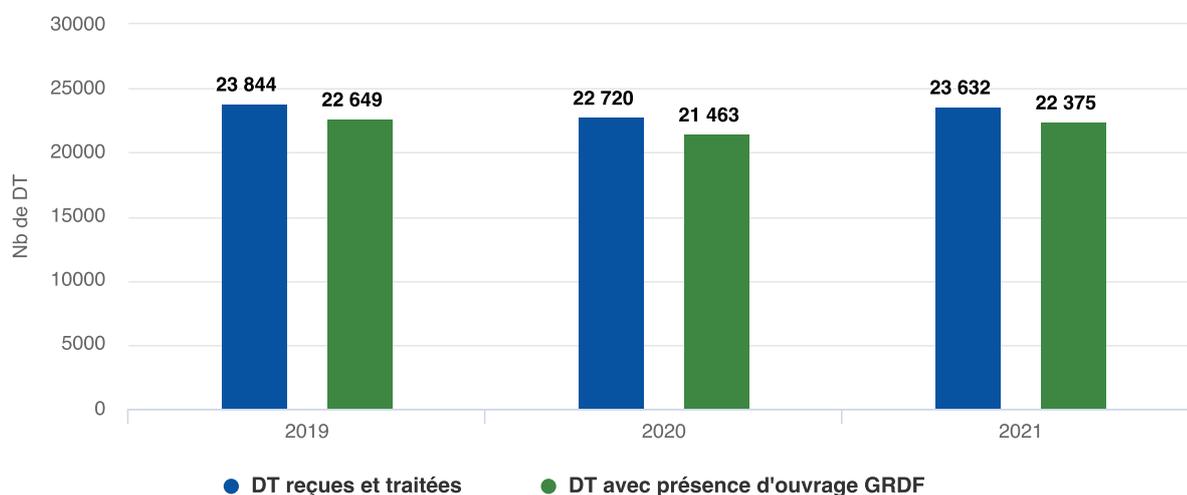
Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

GRDF traite l'ensemble des déclarations de travaux référencées via le Guichet Unique de téléservice de l'Ineris : les DT (Déclarations de projet de Travaux) réalisées par les responsables de projet, les DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) ou les Déclarations conjointes DT-DICT adressées par les exécutants de travaux, dans les délais réglementaires.

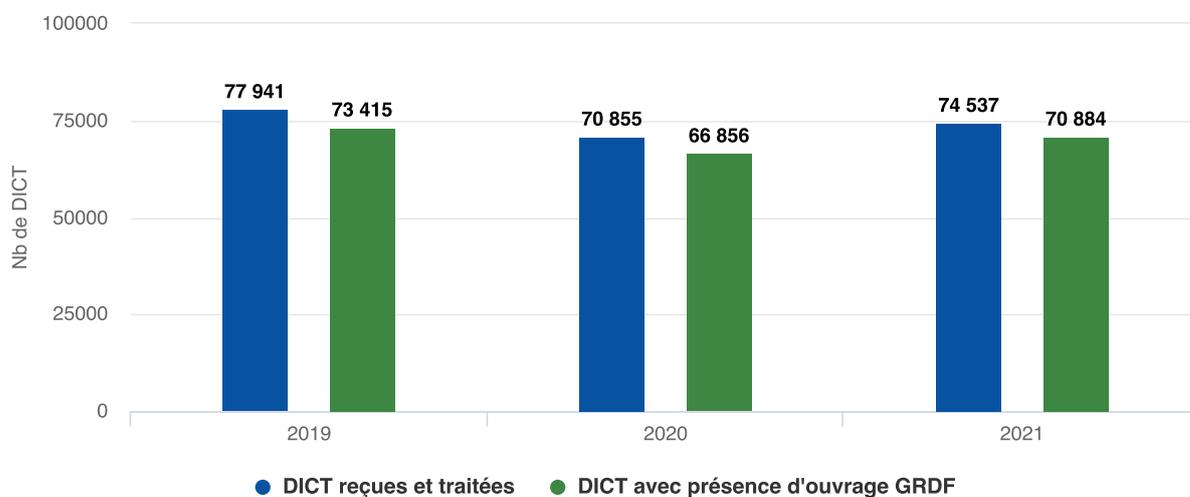


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Évolution des Déclarations de Travaux



Évolution des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux



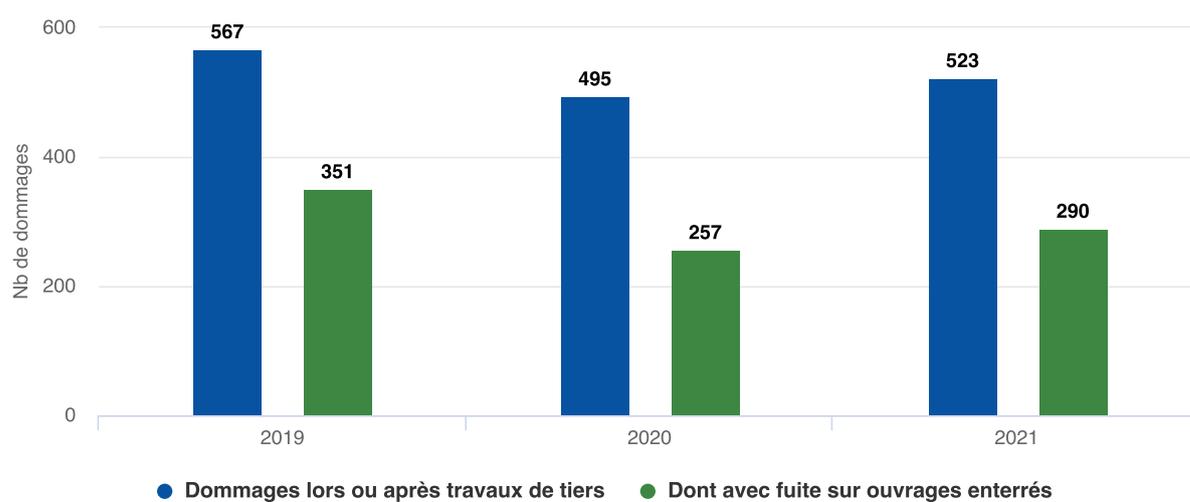
Les dommages aux ouvrages

Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Evolution du nombre de dommages aux ouvrages



Dommages

	2019	2020	2021
Nb de DO avec fuite sur ouvrages enterrés	351	257	290
Nb de DICT sur ouvrages GRDF	73 415	66 856	70 884
Taux	0,48%	0,38%	0,41%

Dans un contexte de travaux en nombre historiquement élevé sur le territoire de l'Île-de-France, GRDF travaille aux côtés des collectivités territoriales pour réduire le nombre des endommagements de réseau. Pour prévenir les risques dans l'exécution des grands travaux urbains et continuer dans cette dynamique de réduction, les opérateurs de réseau sensibles, sous l'égide de l'observatoire des risques travaux sur réseaux, ont mis en place un dispositif de prévention et de sensibilisation « Balise de sécurité 2018 2024 », dit « BS24 ». Ce programme d'actions est porté sur le territoire francilien par le pôle Energie Île-de-France afin de sensibiliser et de mobiliser les collectivités locales.

À ce jour, 956 communes franciliennes ont été informées du dispositif dont l'ensemble des communes desservies en gaz. Le dispositif est totalement déployé, soit de manière légère lors des travaux réalisés en préfecture, soit de manière plus approfondie en mairie.

Au cours des différentes réunions, toutes les balises ont été évoquées ; Concrètement, on peut citer sans être exhaustif la mise en œuvre des actions suivantes :

- des informations sur les endommagements du réseau,
- des sensibilisations des personnels des collectivités,
- des visites sur chantiers,
- des signalements lorsque des travaux sont perçus comme dangereux.
- des arrêts de travaux,
- des retours d'expérience en mairie,
- des travaux sur les clauses techniques et financières,
- des réponses aux attentes des collectivités.

À la demande de certaines communes qui n'étaient pas initialement concernées par le dispositif BS24, ces dernières ont souhaité que nous leur portions à connaissance les bonnes pratiques leur permettant la réduction des endommagements.

Si le dispositif BS24 est considéré comme déployé dans sa première phase, il rentre dans une seconde phase de consolidation et respecte la logique suivante :

- Informer toutes les collectivités de l'existence et de l'évolution de ce dispositif par les Préfets de département sous l'autorité de la DRIEAT, au 1^{er} semestre 2022.
- Consolider les pratiques dans les communes initialement déployées qui le nécessitent (environ 25 communes), avec une augmentation des visites, des retours d'expérience et des sensibilisations.
- Intégrer de nouvelles balises dans le dispositif BS24, axées sur la compétence gestion de la voirie (avec la participation au Semaines Régionales de la Prévention, l'utilisation de l'aspiratrice) ainsi que sur la compétence maîtrise d'ouvrage (avec des consignes données aux bailleurs).

Ce dispositif BS24 et son évolution seront abordés lors des réunions en préfecture le 1^{er} juillet 2022, date anniversaire des 10 ans de la réglementation anti-endommagements, dans lesquelles sont invitées les 1 000 Maires d'Île-de-France.

En termes de résultats

Le dispositif BS24 a permis de réduire les endommagements sur la région Ile-de-France.

En Ile-de-France, le nombre d'endommagements en 2019 était de 665. A fin mars 2022, sur les 12 derniers mois, il est de 499. Cela représente une baisse de l'ordre de 25%.

Rappelons qu'en Ile-de-France, de 2018 à 2019, avant la mise en route du dispositif BS24, la hausse des endommagements était de 7% par an.

Sur le Sigeif, le nombre d'endommagements en 2019 était de 348. A fin mars 2022, sur les 12 derniers mois, il est de 278. Cela représente une baisse de l'ordre de 20%.

Rappelons que sur le territoire du Sigeif, de 2018 à 2019, avant la mise en route du dispositif BS24, la hausse des endommagements était de 3% par an.

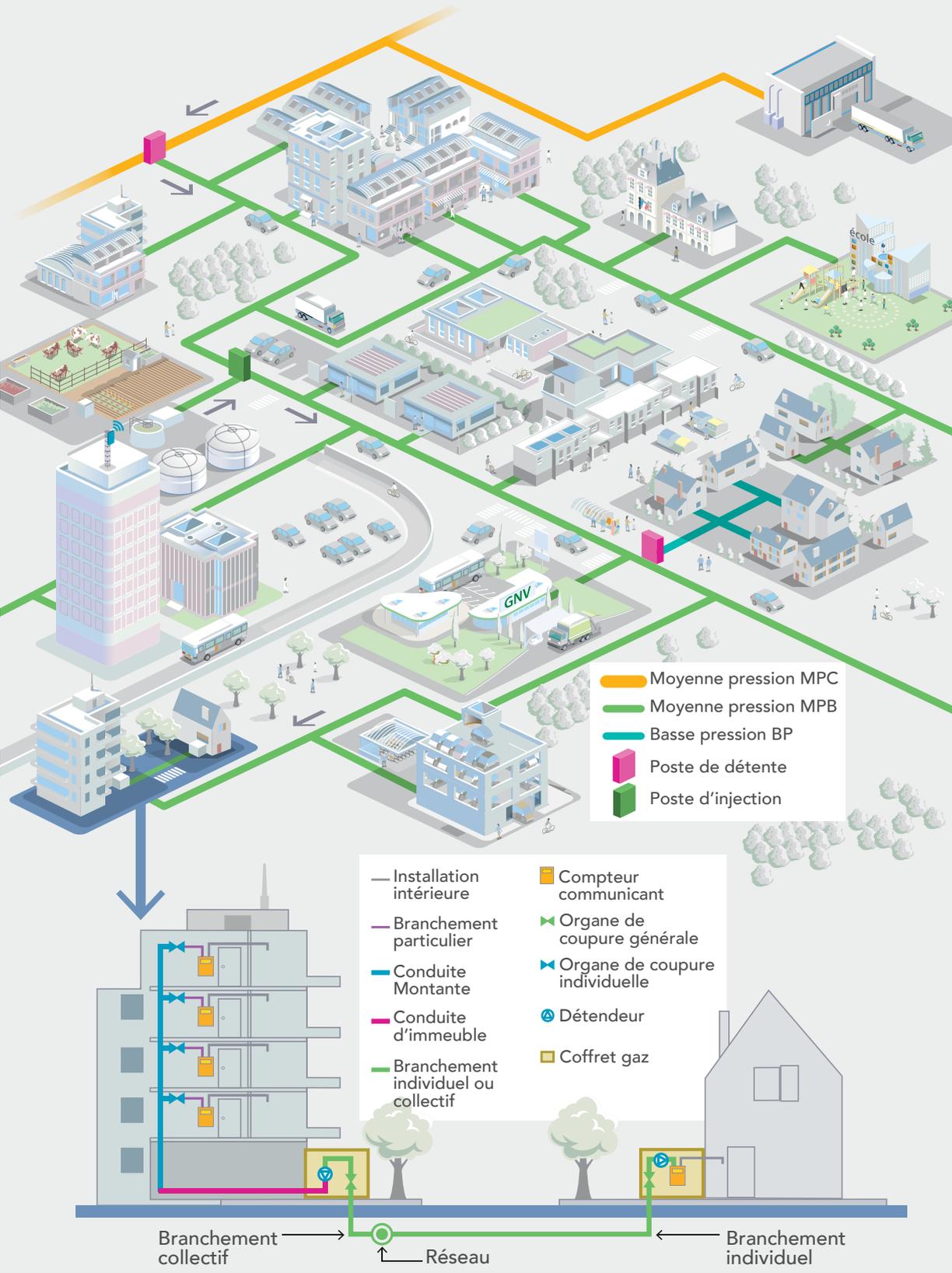


03

Le patrimoine de votre concession

3.1 Vos ouvrages	54
3.2 Les chantiers	61
3.3 Les investissements	64
3.4 La valorisation de votre patrimoine	70

3.1 Vos ouvrages



Sur le réseau de distribution de gaz géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2021 près de 5,8 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons, des chaufferies collectives et des sites tertiaires et industriels, ainsi que 860 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,2 millions d'appartements. Ce sont donc près de 11 millions de logements qui sont alimentés en gaz. 96% de ce réseau est exploité en Moyenne Pression.

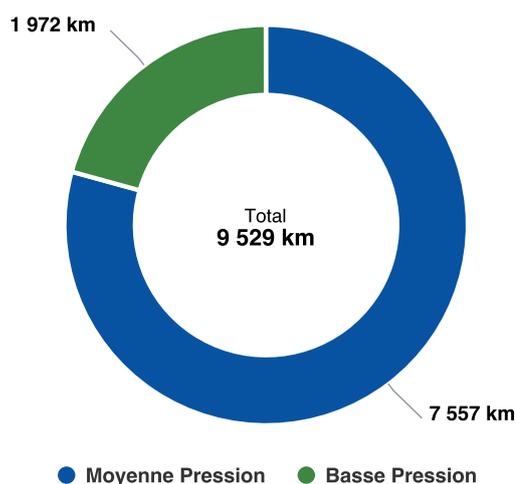
L'inventaire des canalisations

L'inventaire des canalisations par type de pression

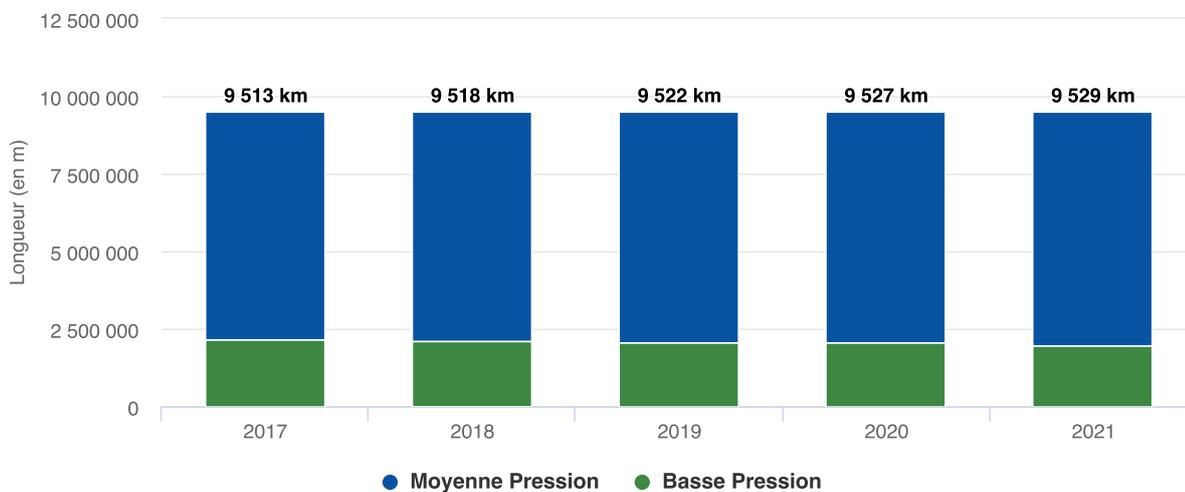
Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations en basse et moyenne pression. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par pression, pour l'année 2021,
- l'historique de la répartition par pression, sur les 5 dernières années.

Répartition des canalisations par pression en 2021



Évolution des canalisations par pression

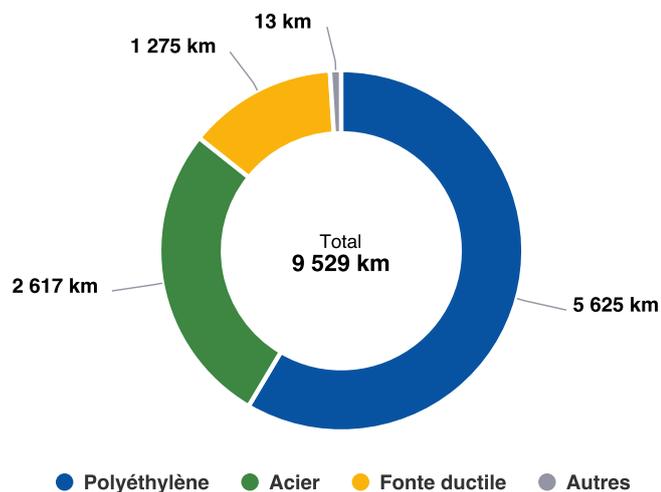


L'inventaire des canalisations par type de matière

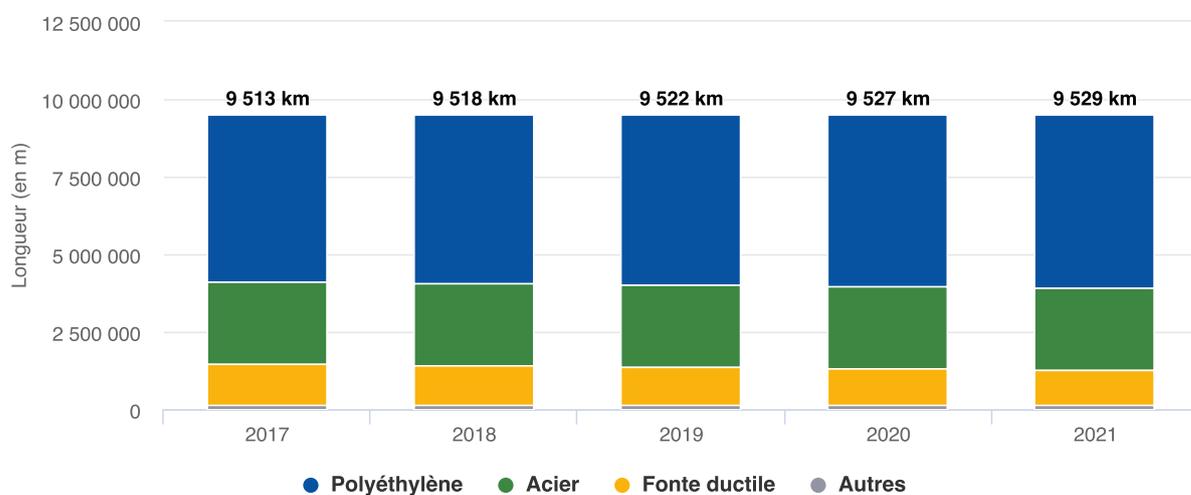
Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations de différentes matières. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par matière sur l'année 2021,
- l'historique de la répartition par matière sur les 5 dernières années.

Répartition des canalisations par matière en 2021



Évolution des canalisations par matière



L'inventaire des ouvrages

Retrouvez ci-dessous l'inventaire du patrimoine de votre concession par type d'ouvrage. Les données sont affichées en nombre d'ouvrages.

Inventaire des ouvrages

	2019	2020	2021
Postes de détente réseau	2 694	2 652	2 664
Robinets de réseau utiles à l'exploitation	9 988	9 884	9 945
Branchements collectifs	98 138	97 607	97 705



L'amélioration de la cartographie du réseau de gaz

Les classes de précision

La réglementation « anti-endommagement » fixe des classes de précision (A, B et C), associées à la cartographie des réseaux. Elle précise également les modalités de réponse aux déclarations de travaux par les exploitants et les mesures de prévention des dommages sur les chantiers. GRDF classe en A (précision maximale) les réseaux neufs et renouvelés, améliore la précision cartographique des réseaux posés avant 2012 vers la Classe A (arrêté du 15 février 2012 modifié) et la complétude des branchements en cartographie « Grande Echelle » (arrêté du 13 juillet 2000).

Sur votre concession, le taux de réseau en précision cartographique classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est proche de 100%.

La mise à jour de la cartographie

GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment après des travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives. Il améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de géoréférencement des fonds de plans « Grande Echelle ».

En 2021, sur votre concession 6 557 actes de mise à jour de la cartographie ont été réalisés.

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages

GRDF a réalisé de 2004 à 2009 un inventaire de ses branchements collectifs en utilisant un référentiel unique et commun à toutes ses entités : ce référentiel a été appelé « Référentiel d'Inventaire d'Ouvrages » (RIO).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par l'inventaire technique et l'inventaire comptable mis à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

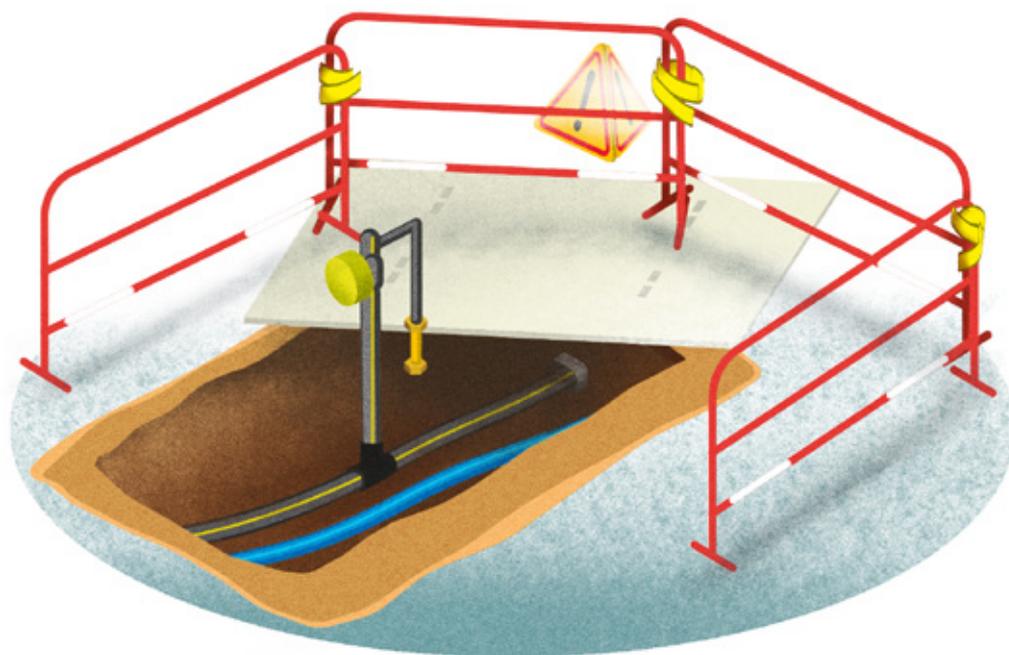
Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine à la maille contractuelle depuis 2016. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Ce système de mesure permet d'évaluer la progression de la connaissance du patrimoine au fil des années.

Au national en 2021, l'indice de connaissance du patrimoine est de 90.

Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de votre concession.

Indice de connaissance du patrimoine

N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2021
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	0 à 25% : 0 point, >25% : Progressif	2
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	2
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	10
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	0 à 80% : 0 point, >80% : Progressif	3
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	0 à 90% : 0 point, >90% : Progressif	3
10	Taux de cohérence entre le SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	3
11	Taux de cohérence entre le SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	3
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	10
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	4
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Mise à disposition, sur le Portail Collectivités GRDF, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
TOTAL		100		89



3.2 Les chantiers

La politique d'investissement de GRDF

Les investissements réalisés en concession par GRDF se décomposent en trois grandes familles, selon leur degré de prévisibilité : les investissements de raccordements et de transition écologique, les modifications d'ouvrages à la demande de tiers et les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de raccordements et de transition écologique

Ces travaux concernent :

- les raccordements de nouveaux clients et de stations GNV,
- les investissements liés au développement des gaz verts (raccordement des unités de production, renforcements, maillages, ...).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local, la conjoncture économique ou les réglementations.

Pour les projets d'extension du réseau de gaz, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude technico-économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément à la réglementation et au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

Le raccordement des unités de production de biométhane peut nécessiter des travaux de maillage du réseau. Un maillage permet de réunir plusieurs zones de consommation pour absorber la production de gaz vert. Dans les territoires où sont exploitées plusieurs unités de méthanisation, il peut y avoir besoin de réalisation de chantiers de rebours qui permettent de compresser le biométhane injecté dans le réseau de distribution afin qu'il soit acheminé dans un réseau de distribution de pression supérieure (par exemple de la MPB à la MPC) ou dans le réseau de transport.

Le raccordement des stations GNV peut nécessiter des travaux de renforcement du réseau de distribution, car les débits demandés sont importants.

En 2021, ces travaux ont représenté 32 km sur votre réseau.

Raccordements et transition écologique	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
LES HAUTES BORNES - MITRY-MORY	2 259 m		
CHEMIN DU LOUP - VILLEPINTE	1 555 m		1
CHEMIN DU GUE DE LAUNAY - VAIRES-SUR-MARNE	1 068 m		21
CHEMIN DU LOUP - TREMBLAY-EN-FRANCE	1 044 m		
CHEMIN DE CORBEVILLE - ORSAY	839 m		
ALLEE GUY BONIFACE - LIMEIL-BREVANNES	727 m		
BOULEVARD DE VALMY - COLOMBES	647 m		2
RUE ALFRED NOBEL - NOISY-LE-GRAND	592 m		

Les principaux chantiers de modification d'ouvrages à la demande de tiers

Dans la grande majorité des cas, les demandes de modification des ouvrages sont à l'initiative des collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, par exemple dans le cadre de grands projets urbains, à la suite de modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande d'autres occupants du sous-sol, d'aménageurs ou de clients finals.

En 2021, ces travaux ont concerné 10 km de votre réseau.

Modification d'ouvrages à la demande de tiers

	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
CARREFOUR PLEYEL - SAINT-DENIS	1 109 m	15	28
RUE DE PARIS - NOISY-LE-SEC	1 055 m		9
RUE DE LA RONCE - VILLE-D'AVRAY	862 m	26	1
AVENUE JEAN JAURES - AUBERVILLIERS	697 m		5
BOULEVARD ANATOLE FRANCE - SAINT-DENIS	359 m		
RUE DE PARIS - BOBIGNY	333 m		6
RUE ROUGET DE LISLE - ISSY-LES-MOULINEAUX	320 m		
AVENUE DE STALINGRAD - BAGNEUX	285 m		



Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages sont centrés sur l'optimisation des actifs au profit de la sécurité, du respect de la réglementation, de la continuité d'acheminement et du développement durable. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

En 2021, GRDF a modernisé 42 km de votre réseau.

Adaptation et modernisation des ouvrages	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE MASSENET - SAINT-GRATIEN	1 719 m	74	5
RUE DU GENERAL LECLERC - CHATOU	1 493 m	12	119
RUE DE STALINGRAD - NOISY-LE-GRAND	994 m		67
AVENUE DU NORD - SAINT-MAUR-DES-FOSSES	972 m	8	59
RUE DES MARGUERITES - ANTONY	911 m		117
AVENUE DES TILLEULS - CHATOU	907 m	8	54
RUE DE L'YSER - ERMONT	836 m	1	52
RUE DE LA LIBERTE - NOISY-LE-GRAND	813 m		77

Par une enquête confiance annuelle, GRDF mesure la satisfaction des collectivités pour ses travaux menés tout au long de l'année : au national, 94% des collectivités interviewées sont satisfaites de GRDF. En Île-de-France, GRDF a mis en place plusieurs actions pour améliorer la qualité de ses chantiers grâce :

- à la mise à disposition des collectivités locales d'un Interlocuteur Chargé de Relations Travaux, joignables pour les demandes relatives à tous les travaux de GRDF, à l'adresse suivante : grdf-travaux-idf@grdf.fr,
- à une information annuelle des collectivités des chantiers de ses programmes travaux à venir dans les 24 mois. Ce sont près de 300 programmes travaux annuels envoyés chaque année et plus de 150 rencontres avec les collectivités pour partager autour des chantiers à venir,
- aux opportunités de coordination de travaux avec les collectivités. En 2021, plus de 2 000 chantiers indiqués par des collectivités ont fait l'objet d'une étude par les services de GRDF pour profiter de la coordination de travaux.
- au service d'associations auprès desquelles GRDF fait appel afin de contrôler les finitions des enrobés en fin de chantier.
- à des enquêtes de satisfaction réalisées par GRDF auprès des riverains en fin de chantier : en 2021, 88% des répondants se sont déclarés satisfaits du déroulement des travaux.

Enfin, pour mieux maîtriser les délais de réfection définitive de ses fouilles ponctuelles, GRDF a mis en place un plan d'actions pour mettre sous contrôle ses réfections en fin de chantier et mesurer le délai séparant l'ouverture de la chaussée de sa réfection définitive. En 2021, plus de 20 000 fouilles ont été réalisées en Ile-de-France : leur délai moyen de réfection définitive est de 25 jours.

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 40%).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

3.3 Les investissements

La politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (articles L. 111-61 et L. 432-8 du Code de l'énergie).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Au niveau national, après une année 2020 en retrait du fait de l'impact significatif de la crise sanitaire, les investissements de GRDF ont atteint 1 195 M€ en 2021.

Un tiers des investissements totaux est consacré à la modification, l'adaptation et la modernisation des ouvrages. La moitié est dédiée aux investissements liés aux raccordements, à la transition écologique et aux compteurs communicants. Les autres investissements concernent les comptages (hors compteurs communicants), les investissements logistiques et le système d'information.

Après une année 2020 significativement perturbée par la crise sanitaire, les investissements de raccordements, portés par les conversions fioul-gaz, se sont nettement redressés en 2021, dépassant leur niveau de 2019 en dépit d'un début de fléchissement en construction neuve. Il en est de même des investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages. Les investissements liés au développement du biométhane, qui n'avaient pas été impactés par la crise sanitaire, poursuivent leur essor. En revanche, le déploiement des compteurs communicants n'a pu retrouver son rythme nominal, du fait de l'impact de la pénurie mondiale de composants électroniques, qui impacte la totalité des fournisseurs de compteurs.

La politique d'investissements de GRDF

La politique d'investissements de GRDF s'inscrit dans une vision à long terme de l'évolution du réseau de distribution de gaz, prenant en compte notamment :

- Les contrats de concession de service public, le Contrat de Service Public (CSP), les réglementations générales, techniques, en matière de métrologie, thermiques, environnementales, issues du code de l'énergie, etc. ;
- L'identification des ouvrages à moderniser en priorité dans le cadre de la politique de gestion du risque industriel et en tenant compte du retour d'expérience des exploitants ;
- L'analyse des principaux risques et facteurs environnementaux auxquels sont soumis les ouvrages (ex. risque froid, risque crue) ;
- Les projets de transition écologique et d'infrastructures à court et moyen terme et leur impact sur la structure du réseau (biométhane, GNV, raccordements, projets urbains, déplacements d'ouvrages) ;
- Le jalonnement des grands projets de GRDF (ex. Changement de gaz, comptage intelligent - GAZPAR) ;
- La prise en compte de l'ensemble de ces éléments pour déterminer les évolutions à envisager le cas échéant sur la structure du réseau.
- Elle s'accompagne de l'évaluation des supports nécessaires à la mise en œuvre de ces évolutions, notamment en termes de logistique et de système d'information et bases de données (dont la cartographie).

Les investissements prévus dans le tarif ATRD6

Sur la période 2020-2023, la CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF. A l'instar de la période tarifaire précédente, les montants d'investissements prévisionnels augmentent significativement, portés par la poursuite du déploiement des compteurs communicants (dont l'achèvement est attendu en 2023), le raccordement de sites d'injection de biométhane, ainsi que l'adaptation et la modernisation des ouvrages. Les mécanismes de régulation incitative, mis en place dans le cadre de l'ATRD5, sont maintenus. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'exploitation et à la sécurité. Sur la période ATRD6, GRDF prévoit de consacrer en moyenne plus de 340 millions d'euros par an aux travaux de modification, d'adaptation et de modernisation des ouvrages.



Les clés de lecture pour comprendre les tableaux d'investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (raccordements et transition écologique, modification d'ouvrages, adaptation et modernisation des ouvrages...) et non par famille de biens (canalisations, branchements, postes de détente...). En revanche, les investissements réalisés peuvent être suivis selon ces deux approches.

Ainsi, à l'échelle de votre concession, sont présentés ci-après :

- Les mises en service de l'année (immobilisations) par famille de biens
- Les flux de dépenses (décaissées) par finalité.

Les investissements mis en service dans l'année correspondent à la valeur totale des biens mis en service en 2021. Ils sont présentés en 3 grandes familles :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les conduites de réseau, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages

qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...)

- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télérelevé, ainsi que les postes d'injection de biométhane
- Les « Autres biens mutualisés », qui correspondent à la quote-part des investissements réalisés sur les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Cette présentation, adoptée dans le CRAC 2020, permet de mieux distinguer les investissements de GRDF au périmètre de votre concession, selon la fonction remplie par les biens concernés au sein de l'activité de distribution. Elle est utilisée dans les tableaux présentant les investissements mis en service, la valorisation du patrimoine et l'origine de financement des biens, ainsi que les charges d'investissements.

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les deux tableaux ci-après présentent des synthèses de restitution des investissements :

- le premier tableau des mises en service dans l'année par famille de biens,
- le second tableau du flux de dépenses de l'année par finalité.

Vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens sur la « Plateforme de Données Concessions » accessible depuis le « Portail Collectivités », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz, sur le site grdf.fr.

Invest. réalisés par famille d'ouvrages (en euros)

	2019	2020	2021
TOTAL	97 789 054	87 091 473	111 518 560
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	52 254 182	53 325 397	71 656 483
Premier établissement	13 886 498	13 354 040	18 511 708
Canalisations et distributions	4 937 182	4 517 932	8 051 853
Branchements	8 230 480	8 049 204	9 611 599
Branchements - Individuels	6 707 452	6 578 927	7 427 226
Ouvrages collectifs	1 523 020	1 470 273	2 184 379
Installations techniques	718 831	786 913	848 255
Postes de détente réseau	89 239	25 907	102 353
Protection cathodique	195 688	241 491	215 999
Autres installations	433 904	519 516	529 904
Renouvellement	38 367 681	39 971 357	53 144 774
Canalisations et distributions	23 023 576	21 677 549	32 363 182
Branchements	14 682 356	17 603 873	20 500 270
Branchements - Individuels	8 628 290	10 190 012	12 479 254
Ouvrages collectifs	6 054 074	7 413 870	8 021 012
Installations techniques	661 756	689 934	281 329
Postes de détente réseau	466 870	190 256	208 516
Protection cathodique	189 343	496 926	72 812
Autres installations	5 544	2 752	0
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	28 054 227	17 787 683	17 165 924
Compteurs et postes clients	28 054 227	17 360 129	17 165 924
Compteurs	25 834 405	15 071 961	12 303 231
Postes clients et équipements de télérelevé	2 219 825	2 288 175	4 862 702
Installations techniques	0	427 554	0
Postes biométhane	0	427 554	0
BIENS MUTUALISÉS	17 480 648	15 978 399	22 696 155
Mobilier et immobilier	4 742 763	3 441 685	6 219 846
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	2 441 292	1 561 041	2 668 145
Aménagements	2 120 020	1 629 759	1 977 842
Autres équipements	181 463	250 893	1 573 864
Véhicules et engins d'exploitation	949 140	1 038 868	1 168 584
Immobilisations incorporelles	11 788 753	11 497 835	15 307 729
Projets informatiques	10 969 866	10 616 284	13 420 311
Autres immobilisations incorporelles	818 881	881 545	1 887 419

Investissements par finalité - flux (en euros)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL	103 954 586	105 545 460	107 895 409	85 583 934	81 519 917	77 825 856
RACCORDEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	12 975 508	15 470 347	16 282 091	15 300 000	14 280 000	13 750 000
Raccordements individuels et de pavillons et petits pros	5 264 464	4 899 488	5 436 070	4 800 000	4 800 000	4 800 000
Lotissements, zones d'aménagement	1 146 916	1 047 387	1 027 325	900 000	900 000	900 000
Raccordements de clients importants	6 100 043	6 914 547	8 373 721	6 500 000	6 500 000	6 500 000
Transition écologique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids)	464 089	2 608 917	1 444 970	3 100 000	2 080 000	1 550 000
MODIFICATION D'OUVRAGES À LA DEMANDE DE TIERS	8 036 635	6 939 608	11 576 279	8 000 000	10 000 000	8 000 000
ADAPTATION ET MODERNISATION DES OUVRAGES	35 467 064	35 908 236	41 147 586	33 680 000	33 650 000	33 650 000
Investissements de structure des ouvrages	2 604 088	1 499 687	1 868 570	1 180 000	1 150 000	1 150 000
Dont restructurations et renforcements	129 128	136 622	53 792	180 000	50 000	50 000
Dont schéma de vannage	2 474 960	1 363 065	1 814 778	1 000 000	1 100 000	1 100 000
Modernisation des ouvrages	32 862 976	34 408 549	39 279 014	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux, ...)	19 551 516	19 064 227	21 372 821	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Dont branchements et ouvrages collectifs	7 705 448	8 482 439	10 417 237	7 500 000	7 500 000	7 500 000
Autres investissements de modernisation	5 606 022	6 861 885	7 488 967	5 000 000	5 000 000	5 000 000
MODERNISATION DE LA CARTOGRAPHIE ET INVENTAIRE	817 394	881 545	1 440 824	1 282 750	1 875 056	2 287 310
COMPTAGE	30 031 870	31 079 737	18 331 245	9 922 134	6 604 103	4 622 546
Projet Compteurs Communicants Gaz	27 193 328	28 197 628	15 631 738	7 439 587	4 197 563	2 244 751
Postes de livraison clients	1 200 123	1 042 899	1 215 175	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Compteurs et télérelevé	1 638 410	1 839 221	1 484 351	1 282 548	1 206 540	1 177 795
AUTRES	16 626 130	15 265 989	19 117 386	17 399 050	15 110 758	15 516 000
Logistique	4 788 111	4 683 978	5 879 378	3 805 522	4 173 088	5 749 929
Véhicules	949 140	1 038 868	1 168 584	1 016 561	1 780 001	1 640 260
Immobilier	2 089 738	1 429 194	1 232 673	1 537 062	1 194 745	2 917 289
Autres (outillage, télécom, matériel informatique, ...)	1 749 220	2 215 906	3 478 115	1 251 899	1 198 342	1 192 379
Système d'information	11 838 020	10 582 015	13 238 014	13 593 528	10 937 670	9 766 072

A noter que la présentation des investissements évolue légèrement (sans impact sur le total des investissements) : les investissements de modernisation de la cartographie et inventaire, auparavant intégrés dans le chapitre « Adaptation et modernisation des

ouvrages » font désormais l'objet d'une rubrique séparée. Cela permet de distinguer les investissements corporels sur les ouvrages du réseau de distribution des investissements incorporels de cartographie et bases de données.

Les prévisions d'investissements

GRDF produit des prévisions d'investissements, non engageantes, pour l'année en cours au moment de la publication du CRAC et les deux années suivantes pour les contrats dont les investissements d'adaptation et modernisation des ouvrages sont supérieurs à 100 k€/an en moyenne sur les trois dernières années (soit 300 k€ sur 3 ans).

Ces prévisions ne peuvent pas être totalement exactes par définition, dans la mesure où certains investissements ne sont pas à l'initiative de GRDF (ex : « raccordement d'un nouveau client », « modification d'ouvrages à la demande de tiers »). Néanmoins, plus l'horizon de temps est proche, plus l'estimation sera pertinente.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

3.4 La valorisation de votre patrimoine

Les origines de financement

Il s'agit de montrer qui, de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers, a financé les ouvrages. Le tableau ci-dessous restitue l'origine de financement de tous les biens en service à fin 2021.

Origine de financement (en euros)

	Financée par GRDF	Financée par Autorité Concédante	Financée par des tiers
TOTAL	2 204 880 632	0	73 191 426
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	1 798 331 394	0	73 104 647
Canalisation de distribution	1 000 685 471	0	21 587 635
Branchements	753 190 722	0	51 213 648
Branchements individuels	372 923 429	0	14 772 788
Ouvrages collectifs	380 267 281	0	36 440 859
Installations techniques	44 455 208	0	303 365
Postes de détente réseau	27 126 691	0	102 573
Protection cathodique	8 013 745	0	199 292
Autres installations	9 314 786	0	1 500
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	173 073 748	0	0
Compteurs et postes clients	172 646 194	0	0
Compteurs	135 059 436	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	37 586 750	0	0
Installations techniques	427 554	0	0
Postes biométhane	427 554	0	0
BIENS MUTUALISÉS	233 475 491	0	86 771
Mobilier et immobilier	66 754 955	0	86 771
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	22 837 199	0	0
Aménagements	30 716 832	0	0
Génie civil	857 531	0	86 771
Terrains	139 735	0	0
Autres équipements	12 203 671	0	0
Véhicules et engins d'exploitation	10 841 517	0	0
Immobilisations incorporelles	155 879 002	0	0
Projets informatiques	135 675 525	0	0
Autres immobilisations incorporelles	20 203 482	0	0



La valeur nette réévaluée de votre concession

Il s'agit de montrer la valeur du patrimoine de la de la concession qui reste encore à rembourser par les clients via le tarif de distribution (ATRD). En effet, la valeur nette réévaluée de la part des biens financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les clients auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture.

Conformément au système de régulation de la distribution du gaz défini par la CRE, le remboursement et la rémunération des investissements financés par GRDF s'effectuent via une annuité constituée de l'amortissement sur la durée de vie économique des biens réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur (BAR : Base d'Actifs Régulés). Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle de la concession .

Valorisation du patrimoine (en euros)

	VNR début d'année	VNR fin d'année	Remb. éco. réval. de l'année	Coût de financement de l'année	Charges d'invest. de l'année
TOTAL	1 317 278 277	1 314 037 373	88 340 647	57 286 130	145 626 775
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	1 136 597 714	1 122 521 510	60 416 684	47 528 542	107 945 220
Canalisation de distribution	598 859 645	592 994 722	31 676 984	25 066 681	56 743 660
Branchements	511 653 061	504 667 872	27 050 193	21 383 075	48 433 266
Branchements individuels	265 008 643	265 310 504	13 570 533	11 146 139	24 716 673
Ouvrages collectifs	246 644 423	239 357 371	13 479 656	10 236 941	23 716 597
Installations techniques	26 085 011	24 858 917	1 689 506	1 078 785	2 768 291
Postes de détente réseau	15 717 478	15 064 791	839 040	648 113	1 487 155
Protection cathodique	4 632 026	4 366 537	375 635	192 142	567 774
Autres installations	5 735 504	5 427 600	474 833	238 546	713 372
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	99 483 344	107 527 649	10 486 852	5 901 793	16 388 643
Compteurs et postes clients	99 091 602	107 179 215	10 443 543	5 885 732	16 329 274
Compteurs	88 446 471	94 188 308	8 290 497	5 269 894	13 560 398
Postes clients et équipements de télérelevé	10 645 141	12 990 909	2 153 051	615 825	2 768 881
Installations techniques	391 742	348 432	43 308	16 062	59 370
Postes biométhane	391 742	348 432	43 308	16 062	59 370
BIENS MUTUALISÉS	81 197 216	83 988 225	17 437 120	3 855 804	21 292 926
Mobilier et immobilier	27 141 096	27 851 050	4 598 960	1 361 949	5 960 899
Outils, Mobilier et Matériels Divers	6 920 390	7 475 086	1 759 449	327 653	2 087 092
Aménagements	11 338 905	10 625 087	2 360 513	495 376	2 855 890
Génie civil	172 787	161 243	11 533	7 079	18 614
Terrains	1 355 651	1 355 651	0	55 581	55 581
Autres équipements	7 353 382	8 233 980	467 463	476 259	943 724
Véhicules et engins d'exploitation	3 402 581	3 464 936	1 117 665	161 952	1 279 631
Immobilisations incorporelles	50 653 533	52 672 235	11 720 493	2 331 896	14 052 386
Projets informatiques	45 709 628	46 945 270	10 660 869	2 094 527	12 755 405
Autres immobilisations incorporelles	4 943 907	5 726 964	1 059 612	237 367	1 296 994



04 Le compte d'exploitation

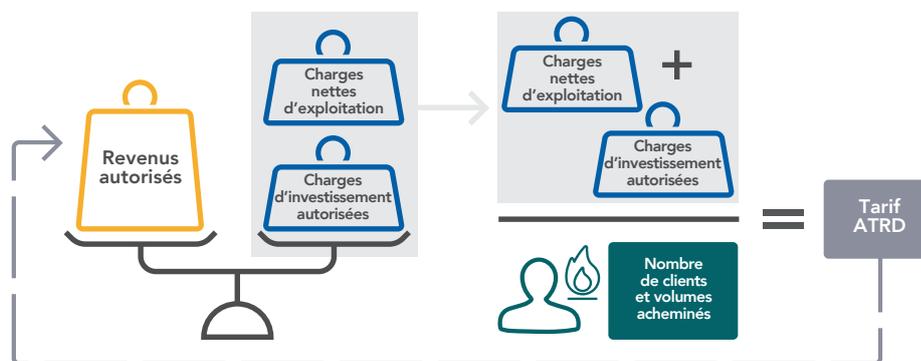
4.1	Le tarif de distribution - ATRD	76
4.2	La synthèse du compte d'exploitation	78
4.3	Les recettes	81
4.4	Les charges	83
4.5	L'équilibre financier	87

4.1 Le tarif de distribution - ATRD

Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de fourniture de gaz d'autre part, le législateur a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (articles L452-1 à L452-3 du code de l'énergie).



Le modèle économique de GRDF est régi par le principe de la péréquation tarifaire. Le tarif est défini par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), tous les

4 ans, pour permettre à GRDF de couvrir les charges d'exploitation et de capital d'un distributeur efficace.

L'élaboration du tarif ATRD6 par la CRE

La Commission de Régulation de l'Énergie a publié le 23 janvier 2020 sa délibération relative au tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF, dit ATRD6. Ce nouveau tarif est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2020 pour une durée de quatre ans. L'évolution moyenne envisagée du tarif ATRD6 s'établit à environ -0,3%/an sur la période.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Evolution du tarif au 1^{er} juillet 2021

Chaque année, la grille tarifaire évolue au 1^{er} juillet de l'année N selon la formule d'indexation « $IPC_N - X + k_N$ » où :

- IPC_N est le taux d'inflation prévisionnel pour l'année N pris en compte dans le projet de loi de finances de l'année N,
- X est le facteur d'évolution annuel sur la grille tarifaire égal à -1,9% pour la

période ATRD6,

- k_N est l'évolution de la grille tarifaire, en pourcentage, plafonnée à $\pm 2\%$, correspondant à l'apurement du solde du compte de régularisation des charges et des produits (CRCP) à la date du 1^{er} janvier de l'année N.

Au 1^{er} juillet 2021, le tarif a augmenté de 0,7%.

La grille applicable du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 est la suivante :

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Prix proportionnel (par MWh)	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part inférieure à 500MWh/j	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part supérieure à 500MWh/j
T1	< 6 MWh/an	41,16 €	31,07 €		
T2	de 6 à 300 MWh/an	137,76 €	8,57 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	918,60 €	6,09 €		
T4	> 5 000 MWh/an	15 678,48 €	0,85 €	206,16 €	103,08 €

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j)	Terme annuel à la distance (par m)
TP	Tarif de proximité	37 040,88 €	102,84 €	67,56 €



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

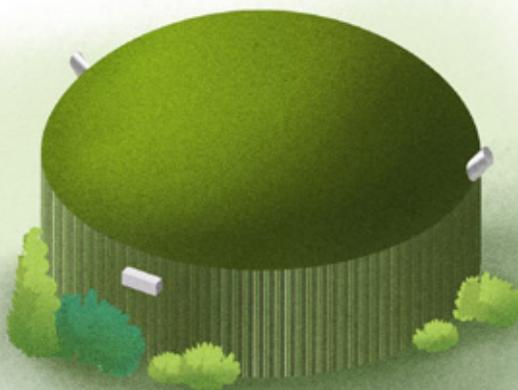
4.2 La synthèse du compte d'exploitation

Les données présentées dans ce compte d'exploitation constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans la « Plateforme de Données ».

Le principe de péréquation tarifaire

Conformément aux articles L. 452-1-1 à 452-3 du code de l'énergie, le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un gestionnaire de réseau efficace.

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, la valeur des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation permet d'éviter des variations brutales de tarif à la maille de la concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.



Le compte d'exploitation

Dans un service public péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE. Disposer d'un compte d'exploitation au périmètre

de chaque contrat permet à l'autorité concédante d'apprécier sa situation dans le système de péréquation nationale.

Pour la mettre en lumière dans un tel système, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les clients soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en les appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année.

Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire de l'année suivante, à la hausse ou à la baisse. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les écarts sur les charges d'investissement et la régulation incitative (bonus/malus).

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- la contribution à la péréquation tarifaire,
- l'impact du climat sur les recettes,
- la ligne « Autres », qui correspond à la différence entre les recettes constatées sur la concession corrigées de l'impact climatique, les charges de la concession et la valeur de la contribution à la péréquation. Cette ligne correspond donc au reliquat du compte d'exploitation économique, et constitue la résultante de nombreux mécanismes du modèle régulé.

**Le compte
d'exploitation
est la déclinaison
locale des
principes tarifaires**



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Compte d'exploitation synthétique (en euros)

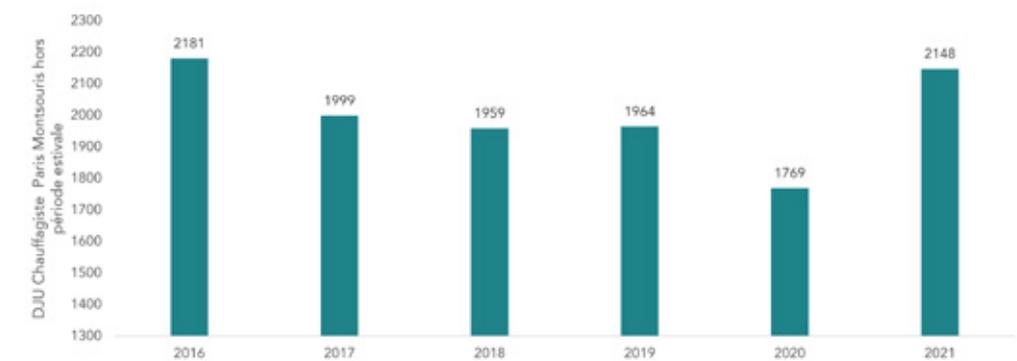
	2019	2020	2021
RECETTES D'ACHEMINEMENT	321 450 529	310 826 787	335 697 964
Part Abonnement	114 157 352	112 962 571	110 820 435
Part Consommation	193 211 383	183 461 192	209 979 412
Part Capacité (+Terme distance TP)	4 588 343	4 475 820	4 663 134
Part commissionnement (reversé aux fournisseurs)	9 493 437	9 927 190	10 234 984
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	153 425 396	156 564 075	150 925 331
Charges d'exploitation brutes	177 925 664	179 420 524	175 871 735
Recettes liées aux prestations complémentaires	-24 500 270	-22 856 455	-24 946 415
CHARGES D'INVESTISSEMENTS	144 909 231	142 657 128	145 626 775
Remboursement économique	78 588 271	86 599 870	88 340 647
Rémunération de la base d'actifs	66 320 953	56 057 265	57 286 130
PRODUITS MOINS CHARGES	23 115 895	11 605 591	39 145 862
Impact climatique	-7 910 611	-15 262 710	10 997 230
Contribution à la péréquation	11 767 010	13 798 359	11 144 753
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	19 259 496	13 069 935	17 003 884

Rappels :

- Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen,
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité nationale.

En 2021, à l'échelle nationale, le climat a été plus froid que le climat moyen, générant un impact climatique positif d'environ 70 M€.

L'impact climatique est positif sur 2021, une année avec une rigueur climatique importante par rapport aux années précédentes :



4.3 Les recettes

Les recettes

Recettes Acheminement et Hors Acheminement (en euros)

	2019	2020	2021
PRODUITS	345 950 792	333 683 243	360 644 381
Recettes liées à l'acheminement du gaz	321 450 520	310 826 785	335 697 969
Recettes liées aux prestations complémentaires	24 500 270	22 856 455	24 946 415
Prestations ponctuelles	3 483 006	2 915 162	3 248 240
Prestations récurrentes	9 707 990	9 589 467	10 439 083
Prestations producteurs de biométhane	49 941	122 057	177 022
Raccordements et autres travaux	8 130 567	6 955 076	7 774 015
Autres recettes	3 128 764	3 274 697	3 308 066

Les recettes sont constituées des :

- Recettes d'acheminement du gaz,
- Recettes liées aux prestations complémentaires,
- Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive.

Les recettes d'acheminement du gaz

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Pour les clients dont les compteurs continuent à être relevés semestriellement en attendant la fin du déploiement des compteurs communicants, les consommations sont reconstituées pour obtenir une valeur sur l'année calendaire. Les recettes d'acheminement découlent de ce calcul par utilisation de la grille tarifaire.

Méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

GRDF utilise la « méthode publique des profils », et les dates de relevé ainsi que les index de consommation des clients en complément des clients ayant des compteurs télérelevés. Plus le déploiement des compteurs communicants se poursuit, plus cette méthode reposera sur des consommations réelles.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Les recettes liées aux prestations complémentaires sont majoritairement constituées des recettes liées aux prestations du catalogue.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive

Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval.

Cette valeur de 50% est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47% du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3% du tarif de distribution), conformément à la délibération tarifaire de la CRE du 10 mars 2016 relative à l'ATRD5.

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge.

4.4 Les charges

Les charges d'exploitation de la concession

Charges d'exploitation (en euros)

	2019	2020	2021
TOTAL	177 925 664	179 420 524	175 871 735
Main d'œuvre	79 362 723	80 391 301	78 971 483
Achats de matériel, fournitures et énergie	10 974 292	10 050 865	13 709 407
Sous-traitance	27 208 348	25 404 275	28 125 671
Redevances (contractuelle et occupation du domaine public)	3 481 645	3 674 089	3 704 960
Impôts et taxes	5 697 933	5 423 712	3 619 219
Autres charges d'exploitation	51 200 751	54 476 276	47 740 993
Dont immobilier	14 103 308	14 086 635	13 481 158
Dont informatique, poste et telecom	14 352 096	13 512 274	11 212 381
Dont assurances	7 088 787	7 236 706	8 665 826
Dont communication et animation de la filière gaz	3 289 109	3 111 032	2 904 755
Dont commissionnement	9 493 437	9 927 190	10 234 984
Dont autres	2 874 012	6 602 435	1 241 879

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types : les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (le remboursement des investissements et leur coût de financement).

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession. GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité spécifique à chaque concession. L'entreprise mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions de service public, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un technicien d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation. Ces règles sont identiques pour toutes les concessions pour ne pas en pénaliser certaines et ne pas compter plusieurs fois ces charges.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les clés opérationnelles et patrimoniales retenues

Les charges liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances dues), des charges affectées par des clés opérationnelles ou patrimoniales, et enfin, de charges réparties selon une clé financière (elle-même déterminée par les dépenses opérationnelles et patrimoniales préalablement affectées à la concession).

Plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente.

Voici la répartition à la maille nationale des charges d'exploitation par type d'agence et par type de clé pour 2021.

Type d'agence	Affecté directement	Clé Opérationnelle	Clé Patrimoniale	Clé Financière	Total
Locale	0,0%	11,3%	7,3%	4,9%	23,5%
Régionale	2,4%	9,0%	16,0%	6,9%	34,3%
Nationale	5,4%	2,5%	26,8%	1,4%	36,0%
Siège	0,0%	0,7%	4,0%	1,4%	6,1%
Total	7,9%	23,5%	54,1%	14,5%	100,0%



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les charges d'investissement de la concession

La présentation des charges d'investissement distingue trois familles de biens, regroupés selon la fonction qu'ils remplissent dans le cadre de l'activité de distribution :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les conduites de distribution, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...),
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent à la fois les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télérelevé, mais également les postes d'injection de biométhane,
- Les « Biens mutualisés », qui comprennent tous les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Dans les données détaillées mises à votre disposition sur la « Plateforme de Données Concession », vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens.

Charges d'investissements (en euros)

	2019	2020	2021
TOTAL	144 909 231	142 657 128	145 626 775
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	110 706 131	106 459 940	107 945 220
Canalisation de distribution	62 387 815	56 573 144	56 743 660
Branchements	45 389 453	47 151 889	48 433 266
Branchements individuels	22 013 561	23 707 179	24 716 673
Ouvrages collectifs	23 375 893	23 444 719	23 716 597
Installations techniques	2 928 860	2 734 906	2 768 291
Postes de détente	1 720 132	1 523 138	1 487 155
Protection cathodique	538 429	536 688	567 774
Autres installations	670 306	675 071	713 372
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	13 351 628	15 067 094	16 388 643
Compteurs et postes clients	13 351 628	15 023 593	16 329 274
Compteurs	10 455 105	12 348 081	13 560 398
Postes clients et équipements de télérelevé	2 896 525	2 675 501	2 768 881
Installations techniques	0	43 500	59 370
Postes biométhane	0	43 500	59 370
BIENS MUTUALISÉS	20 851 470	21 130 103	21 292 926
Mobilier et immobilier	5 384 637	5 730 227	5 960 899
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	1 948 660	1 910 957	2 087 092
Aménagements	3 182 786	2 973 366	2 855 890
Génie civil	19 174	19 386	18 614
Terrains	34 095	48 143	55 581
Autres équipements	199 920	778 374	943 724
Véhicules et engins d'exploitation	1 241 515	1 232 309	1 279 631
Immobilisations incorporelles	14 225 311	14 167 589	14 052 386
Projets informatiques	12 804 508	12 857 998	12 755 405
Autres immobilisations incorporelles	1 420 800	1 309 583	1 296 994

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les clients et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence globale, les charges d'investissement sont calculées selon les principes définis par la CRE.

Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit majoritairement d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de

concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans les autres cas, elles sont calculées selon la répartition des ouvrages mutualisés au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.

Pour la période ATRD6 2020-2023, la CRE a fixé le taux de rémunération à 4,1%.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Evolution de la durée de remboursement de certains ouvrages

Dans le cadre de l'ATRD6, la durée de remboursement des branchements et conduites d'immeubles / conduites montantes a été réduite de 45 à 30 ans, à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle concerne les nouveaux investissements et les ouvrages mis en service à compter de 2005, et a été retenue par la CRE afin de limiter les risques de coûts échoués à moyen terme.

La réduction de cette durée réglementaire d'amortissement entraîne une augmentation des charges de capital normatives sur la période tarifaire à venir, toutes choses égales par ailleurs, mais contribue à accélérer la diminution de la base des actifs régulés (BAR).

Cette hausse des charges de capital normatives est compensée par la baisse concomitante du taux de rémunération de la BAR entre l'ATRD5 et l'ATRD6.

Pour les clients, cette évolution est neutre sur le long terme.

Pour les autorités concédantes, cette évolution se traduit, à partir des données 2020, par une diminution de la valeur nette du patrimoine (VNR et VNC) plus rapide par rapport à la situation précédente (impact global de l'ordre de 10 à 15% de la BAR au niveau national à l'échéance 2050).

La durée de remboursement économique des autres actifs reste inchangée.

4.5 L'équilibre financier

L'impact du climat sur les quantités de gaz acheminées sur le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Lorsque cet impact est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas perçu le niveau de recettes que la CRE avait estimé sur la base d'une température moyenne, ce qui constitue un manque à gagner pour GRDF (et inversement). Ce manque à gagner (respectivement, ce trop-perçu) est pris en compte par la CRE lors de l'évolution annuelle du tarif ATRD de l'année suivante, via le CRCP, de sorte que GRDF recouvre (ou restitue) auprès des clients cet impact climatique.

La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre :

- Les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat,
- La répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs : le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation sur la concession, la quantité d'ouvrages et leur valeur.

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation dans le système de solidarité, mais est sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service. Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une période donnée, alors que les recettes restent stables : mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de clients constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Dernière ligne du compte d'exploitation synthétique intitulée « Autres »

La ligne « Autres » du compte d'exploitation synthétique est calculée par différence entre les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation.

Ce montant est impacté par de nombreux paramètres, dont les principaux sont :

- L'apurement du CRCP de l'année précédente.
- L'impact des paramètres retenus par la CRE : coefficient de lissage ($X=1,9\%$) et hypothèses d'inflation prévisionnelle.
- Les différences entre les trajectoires prévisionnelles (OPEX et CAPEX) et les montants effectivement réalisés.

Une partie des impacts constatés en année N seront réintégrés via le CRCP dans le cadre des évolutions tarifaires annuelles au 1^{er} juillet N+1.





05 La transition écologique

5.1	Le gaz vert	92
5.2	La mobilité durable	98
5.3	Les données au service de la maîtrise de l'énergie	102

5.1 Le gaz vert

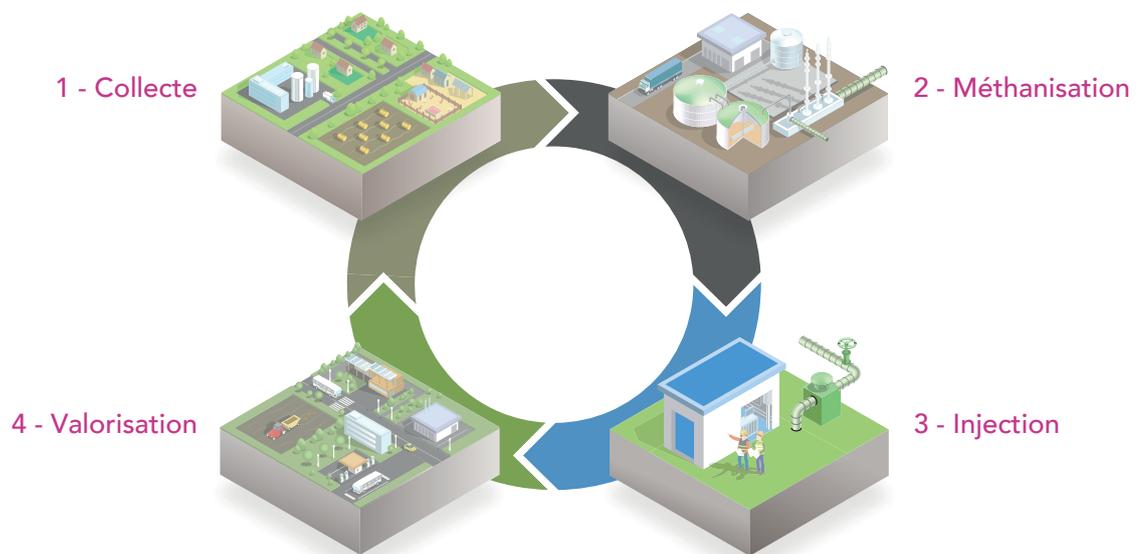
Le gaz vert, vos déchets ont de l'avenir

Le biogaz est un gaz 100% renouvelable produit localement et issu de la fermentation anaérobie (méthanisation) de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux et couvrir les besoins des clients en chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire et carburant. On l'appelle alors biométhane. Utilisé comme carburant (BioGNV), il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Le biométhane



1 - Collecte

Les déchets sont collectés et transportés sur le site de méthanisation.

2 - Méthanisation

Les déchets sont triés, préparés et introduits dans le méthaniseur. Ils sont mélangés et chauffés. Les bactéries les transforment en biogaz et digestat.

3 - Injection

Le biogaz est épuré et devient du biométhane. Dans le poste d'injection, GRDF odorise et contrôle la qualité du biométhane. Sa pression est ensuite régulée avant injection dans le réseau de distribution de gaz naturel.

4 - Valorisation

Le digestat, engrais naturel, peut être épandu sur les terres agricoles. Le biométhane est injecté dans le réseau pour une utilisation similaire à celle du gaz naturel : chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, électricité, carburant...

Avec la mise en service de plus de 150 nouveaux sites en France au cours de l'année 2021, portant à 6,4 TWh la capacité installée, la méthanisation confirme sa place dans le mix énergétique français. En 2021 ce sont plus de 4,3 TWh de gaz verts qui ont été injectés dans les réseaux des opérateurs gaziers, soit la consommation de 720 000 logements neufs, ou encore 17 000 bus roulant au BioGNV.

A fin décembre 2021 :

- 152 nouveaux sites de méthanisation avec injection de biométhane ont été raccordés aux différents réseaux, dont 123 sur le réseau de distribution de GRDF
- 365 unités sont en service, dont 84% sont agricoles, avec une capacité installée totale de 6,4 TWh
- Les objectifs de la PPE pour 2023 sont déjà dépassés (6 TWh)

L'année 2021 a été marquée par la concrétisation de différentes évolutions réglementaires :

- L'application du Droit à l'Injection se poursuit, avec de nombreux renforcements et plusieurs rebours, qui permettent de développer la capacité d'accueil des réseaux.
- L'encadrement des projets évolue, avec des nouvelles dispositions relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubrique 2781), pour renforcer la qualité des unités de méthanisation et une meilleure intégration dans les territoires.
- De nouveaux modes de financement extra-budgétaires des projets de méthanisation voient jour. La loi Climat et Résilience a créé le cadre législatif des Certificats de Production de Biogaz – CPB (articles L.446-41 à L.446-55 du code de l'énergie). Ce dispositif vise à favoriser la production de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel. Il consiste à imposer aux fournisseurs

de gaz naturel une obligation de restitution à l'Etat de certificats verts, soit en produisant directement du biogaz, soit en acquérant des certificats auprès de producteurs de biogaz.

En Ile-de-France l'application du Droit à l'Injection a permis la validation de 18 des 23 zonages de raccordement en Ile-de-France :

- Permettant le renforcement du réseau avec plus de 90 kilomètres de maillage construit ou en cours de construction en seconde couronne ;
- Offrant un exutoire à de nombreux projets grâce aux rebours : deux rebours opérationnels fin 2021, à Mareuil-les-Meaux (77) et Marchémoret (77) ainsi qu'un rebours en étude à proximité d'Etampes (91) dont l'étude a été lancée. Le rebours de Marchémoret, mis en service en 2021 en Seine et Marne, dans le Valois, permettra d'accueillir plus d'une dizaine de projets de production de gaz verts, pour une production annuelle de 550 GWh.

En Ile-de-France, la dynamique biométhane se confirme : 29 sites injectent du gaz vert dans les réseaux de distribution (22 sites) et de transport (7 sites). La Seine-et-Marne pousse la production de gaz vert francilien avec 11 nouvelles mises en service en 2021. Le département confirme ainsi sa place de 1er département producteur de biométhane avec 23 unités en injection.

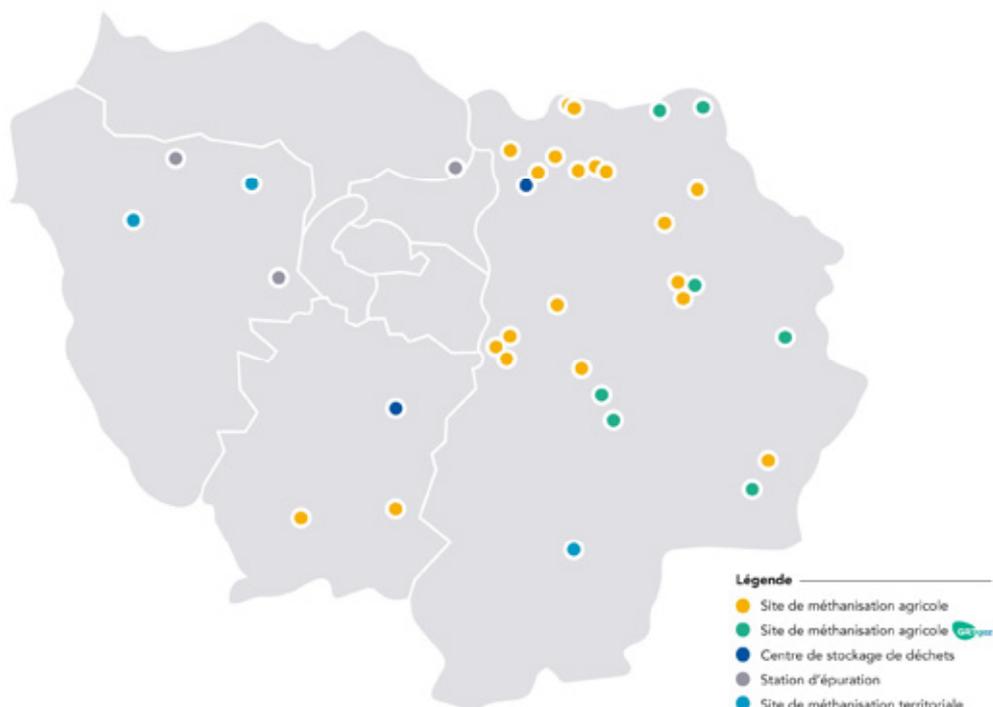
Au périmètre de GRDF Ile-de-France, parmi les 22 sites raccordés au réseau :

- 6 sites supplémentaires ont été raccordés :
- 4 sites agricoles en Seine et Marne,
- 1 site en Seine et Marne traitant des biodéchets et du fumier équin,
- 1 site situé dans l'Oise mais raccordé au réseau francilien : EVE/ Biogaz du Valois
- La capacité installée est de 340 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 1 400 bus roulant au bioGNV ou encore de 57 000 logements.

La filière régionale poursuit ses actions en faveur du développement des projets de méthanisation au travers des différents groupes de travail de Prométhéa : acceptabilité locale, biodéchets, intrants agricoles, formation et financement. GRDF est co-pilote du groupe de travail Acceptabilité Locale, et participe activement aux autres groupes. Le collectif a également organisé une série de webinaires et de formations thématiques dans le but d'informer le grand public, les élus locaux et les professionnels de la filière.

Ci-dessous la carte des sites de méthanisation en Ile-de-France :

Carte des sites de méthanisation en Ile-de-France à fin 2021



29 sites en injection



490 GWh/an

Équivalent à



1 900 bus au bioGNV

ou



80 000 logements neufs

Les biodéchets ont de l'avenir !

La généralisation du tri à la source des biodéchets, prévue le 1er janvier 2024, va permettre de limiter les quantités de déchets incinérés ou enfouis, en offrant une seconde vie à ces déchets que nous produisons tous au quotidien. Solution déjà mature en Ile-de-France, la méthanisation constitue un moyen vertueux pour valoriser ces biodéchets, en permettant le retour au sol de la matière et la production de biométhane.

Avec un potentiel de plus de 500 000 t de biodéchets mobilisables chaque année d'après le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Ile-de-France, le

développement de cette nouvelle filière représentent de forts enjeux, en termes de création d'emplois locaux, de production d'énergies renouvelables et d'agriculture durable.

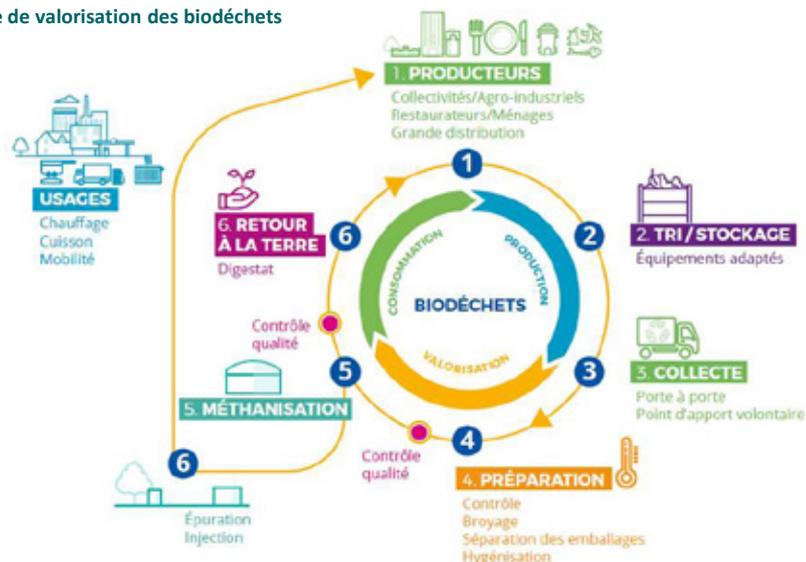
Le traitement des biodéchets (constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables) peut être mutualisé avec toutes les méthanisations : territoriales et agricoles. Cette valorisation organique des biodéchets permet de transformer des matières organiques brutes en énergies, le gaz et le digestat. Les biodéchets ont un fort pouvoir méthanogène, c'est-à-dire qu'ils peuvent, dans un méthaniseur, fermenter pour produire du biogaz.

L'Agence des Économies Solidaires, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et GRDF lancent un appel à projets en vue de soutenir la valorisation des biodéchets, via la méthanisation, au profit du développement durable des territoires.

Cet appel à projets s'est adressé aux collectivités qui seront amenés à proposer aux ménages et aux professionnels de leur territoire des solutions pour le tri et la valorisation de leurs biodéchets. Méthaniser les biodéchets représente une véritable opportunité d'innovation et de création de valeur dans les territoires. Deux outils sont à disposition des collectivités pour appuyer leurs réflexions et le montage de leur projet :

- La revue des solutions innovantes et engagées de mobilisation des biodéchets, conçue à l'issue d'un premier appel à projet et qui a permis de sélectionner 26 solutions qualifiées sur l'ensemble des briques de mobilisation. Bien que non exhaustive, cette revue est un outil de mise en relation à exploiter sans réserve.
- Le guide « Du tri à la source des biodéchets jusqu'à leur méthanisation », fruit d'un partenariat avec Villes de France, l'Association des intercommunalités de France (AdCF) et le consortium de développement de la méthanisation de la région Auvergne-Rhône-Alpes : Ambition Biogaz 2023. Ce guide opérationnel offre des retours d'expériences de collectivités déjà engagées. Il propose également des fiches méthodologiques ainsi que des zooms techniques et réglementaires à toutes les étapes de mobilisation. Il constitue donc un appui précieux pour les candidats.

Le cycle de valorisation des biodéchets



Inventaire des méthodes et solutions



Deux villes exemplaires dans la valorisation de leurs biodéchets :



Lamotte-Beuvron,
Les habitants produisent du biométhane grâce à leurs déchets organiques.

Carrières-sous-Poissy,
Les biodéchets des cantines scolaires produisent du biométhane



5.2 La mobilité durable

Le GNV, un carburant qui préserve santé et environnement

La qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs qui nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs. S'il a déjà fortement réduit ses émissions, le secteur des transports reste un fort contributeur avec près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des émissions importantes de polluants locaux tels que particules et oxydes d'azote, notamment dans les centres-villes.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Sur votre région administrative, il y a 104 stations GNV raccordées au réseau GRDF, correspondant à une consommation de 615 GWh.

La mobilité propre continue son développement sur la région Île-de-France, avec en particulier le renforcement de la ZFE de la Métropole du Grand Paris qui étend la restriction de circuler aux véhicules Crit'Air 4 dans les communes situées à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86.

De par sa performance environnementale et son confort d'utilisation, le GNV-BioGNV est une solution pertinente en plein essor. Début 2022, on dénombre 34 stations publiques et plus de 85 stations privées en service, proposant du GNV et du BioGNV. C'est une progression de l'ordre de 30% en un an. Considérant les stations raccordées sur les réseaux gaz, les consommations (Bio)GNC IDF représentent plus de 30% des consommations nationales, soit environ 760 GWh/an. Plus de 29 400 véhicules circulent au GNV-BioGNV sur le territoire français.

Les bus au GNV-BioGNV représentent 50% des nouvelles immatriculations en 2021 ; c'est l'énergie la plus plébiscitée depuis 2 ans. De même, les autocars GNV-BioGNV représentent 14% des nouvelles immatriculations en 2021. Île-de-France Mobilités

avance sur son programme de transition énergétique, en convertissant ses centres et 70% de sa flotte de bus et autocars au BioGNV. Enfin, la part des poids-lourds gaz neufs est d'environ 6% en 2021.

En 2021, 10 nouvelles stations (Bio)GNV ont été ouvertes au public :

- Noisy-le-Grand (93), TotalEnergies avec la SEM Sigeif Mobilités ;
-
-
- Paris 15ème Pont Aval Quai d'Issy-les-Moulineaux (75), TotalEnergies ;
-
-
- Chelles (77), Engie Solutions ;
-
-
- Paris 19ème Porte d'Aubervilliers périphérique extérieur (75), TotalEnergies ;
-
-
- Marolles-sur-Seine (77), Endesa ;
-
-
- Le Coudray-Montceaux (91), Gaz'Up avec la SEM Sigeif Mobilités ;
-
-
- Châtres (77), Engie Solutions ;
-
-
- Paris 19ème Porte d'Aubervilliers périphérique intérieur (75), TotalEnergies ;
-
-
- Aulnay-sous-Bois (93), Air Liquide ;
-
-
- Vaux-le-Pénil (77), Endesa avec le SDESM Energies.
-

Depuis le début de l'année 2022, une autre station publique est accessible, celle de Mitry-Mory (77), AS24.

La SEM Sigeif Mobilités compte désormais 5 stations publiques sur la région francilienne :

-
- Bonneuil-sur-Marne (94), ouverte en 2016 et exploitée par Endesa,
-
-
- Wissous (91), ouverte en 2019 et exploitée par Endesa,
-
-
- Gennevilliers (92), ouverte en 2020 et exploitée par TotalEnergies,
-
-
- Noisy-le-Grand (93), ouverte en 2021 et exploitée par TotalEnergies,
-
-

- Le Coudray-Montceaux (91), ouverte en 2021 et exploitée par Gaz'Up. Dans cette station, la SEM est entrée au capital à hauteur de 30%.
-

Elle accompagne d'autres projets de stations publiques :

-
- Réau (77), avec l'opérateur Engie Solutions, station multi-énergies distribuant 100% de BioGNC produit localement,
-
-
- St-Denis (93), avec l'opérateur Endesa,
-

dont les ouvertures sont prévues d'ici la fin d'année 2022,

-
- Compans (77), avec l'opérateur Endesa, qui proposera également 100% de BioGNC, dont l'ouverture est attendue au premier semestre 2023.
-

Carte des stations GNV ouvertes au public en Ile-de-France



Gaz Naturel Véhicule (GNV)

Le carburant pour une flotte plus verte

ÉCONOMIQUE
& ÉCOLOGIQUE



Économie de
20%
à la pompe
par rapport au diesel
Tarif constaté en station

Au BioGNV,
réduction de
80%
des émissions de CO₂
par rapport au diesel
Rapport IFFEN 09/2019

Réduction de
95%
de particules fines
par rapport au diesel
Norme Euro VI

Vignette
Crit'Air 1
Réduction des émissions
de particules fines et NO_x

COMPATIBLE
ZFE 2024

Bonification
de l'amortissement
120% à 160%
à partir de 2,6T

Réduction de
50%
de bruit
par rapport au diesel
Certification PIEK



Aides locales et régionales à l'achat de véhicules GNV

<https://www.grdf.fr/acteurs-gnv/vehicules-roulant-gnv/realisation-projet/aides-achat-vehicule-gnv>

5.3 Les données au service de la maîtrise de l'énergie

Croiser les données, un enjeu majeur de la transition écologique

Dans le cadre de leurs décisions de planification, d'aménagement, d'investissement ou d'accompagnement des porteurs de projets, les collectivités et les autorités concédantes jouent un rôle clé dans la concrétisation de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, transformation des pratiques de mobilité en faveur de la qualité de l'air, maîtrise de la demande en énergie, détection de la précarité énergétique...



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les données gaz mises à disposition des collectivités

GRDF s'inscrit dans ce cadre réglementaire et favorise l'utilisation des données de consommation de gaz et de production de gaz renouvelable en proposant des canaux d'accès adaptés aux différents acteurs concernés.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Quels sont les différents usages des données énergétiques ?

- Gérer la consommation des bâtiments publics

Les collectivités sont gestionnaires de leurs bâtiments publics et peuvent donc souhaiter mieux connaître la consommation en gaz de chacun d'entre eux et ainsi y favoriser la maîtrise de l'énergie, notamment dans le cadre du décret tertiaire*. Sur les bâtiments des collectivités équipés d'un compteur communicant gaz, elles ont accès non seulement à leurs consommations facturées mais aussi à leurs données quotidiennes, ce qui leur permet de suivre et comparer leurs consommations de gaz naturel ou, par exemple, de recevoir des alertes en cas de surconsommation.

- Réaliser la planification énergétique du territoire

Les collectivités doivent élaborer des documents de planification énergétique (SRADDET, PCAET, SDE, etc.) ou des documents d'urbanisme comportant des volets énergétiques (SCoT, PLUi, etc.). Pour ce faire, elles ont besoin d'une vision globale de la consommation annuelle de gaz sur leur territoire à plusieurs échelles.

- Prioriser les actions de rénovation

Les actions de rénovation tiennent compte de nombreuses variables, parmi lesquelles la consommation des bâtiments en gaz peut être déterminante. Les données de consommation de bâtiments ou de quartiers entiers peuvent ainsi participer à l'identification des zones à rénover en priorité, notamment en diagnostiquant des situations de surconsommation ou de précarité énergétique. Les collectivités peuvent aussi par exemple enrichir des dossiers de financement des rénovations.

- Mesurer les résultats des actions de rénovation

Après avoir rénové un bâtiment public, ou après avoir engagé des travaux de rénovation d'immeubles ou de quartiers d'une collectivité, celle-ci peut souhaiter mesurer les résultats obtenus. Pour ce faire, elle peut comparer la consommation de gaz des bâtiments avant et après les opérations de rénovation.

- Encourager la Maîtrise de l'Énergie (MDE) auprès des administrés

Comme les collectivités avec leurs bâtiments publics, leurs administrés ont accès à leurs données quotidiennes de consommation de gaz. Ils peuvent consentir à les partager aux collectivités. Dans ce cas, elles peuvent les sensibiliser et les accompagner à la maîtrise de leur consommation de gaz, et en particulier de chauffage. C'est la collectivité tout entière qui réduira sa surconsommation.

En tant que distributeur de gaz naturel dans les collectivités, GRDF dispose d'une grande variété de données de consommation de gaz qui peuvent répondre à la plupart de leurs enjeux énergétiques. Depuis la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, GRDF a pour obligation de mettre à disposition les données de comptage, des systèmes d'alerte liés au niveau de leur consommation et des éléments de comparaison.

Au-delà de la transmission des données de consommation réglementaires, GRDF accompagne les acteurs des territoires dans l'élaboration de leurs stratégies de planification et leurs projets opérationnels.

Données agrégées de consommation

Efficacité énergétique dans les bâtiments

Énergies renouvelables

Mobilité durable et qualité de l'air

Connaissance du réseau

Le principal instrument de collecte des données de consommation :

Le compteur communicant.

Déploiement jusqu'en 2023

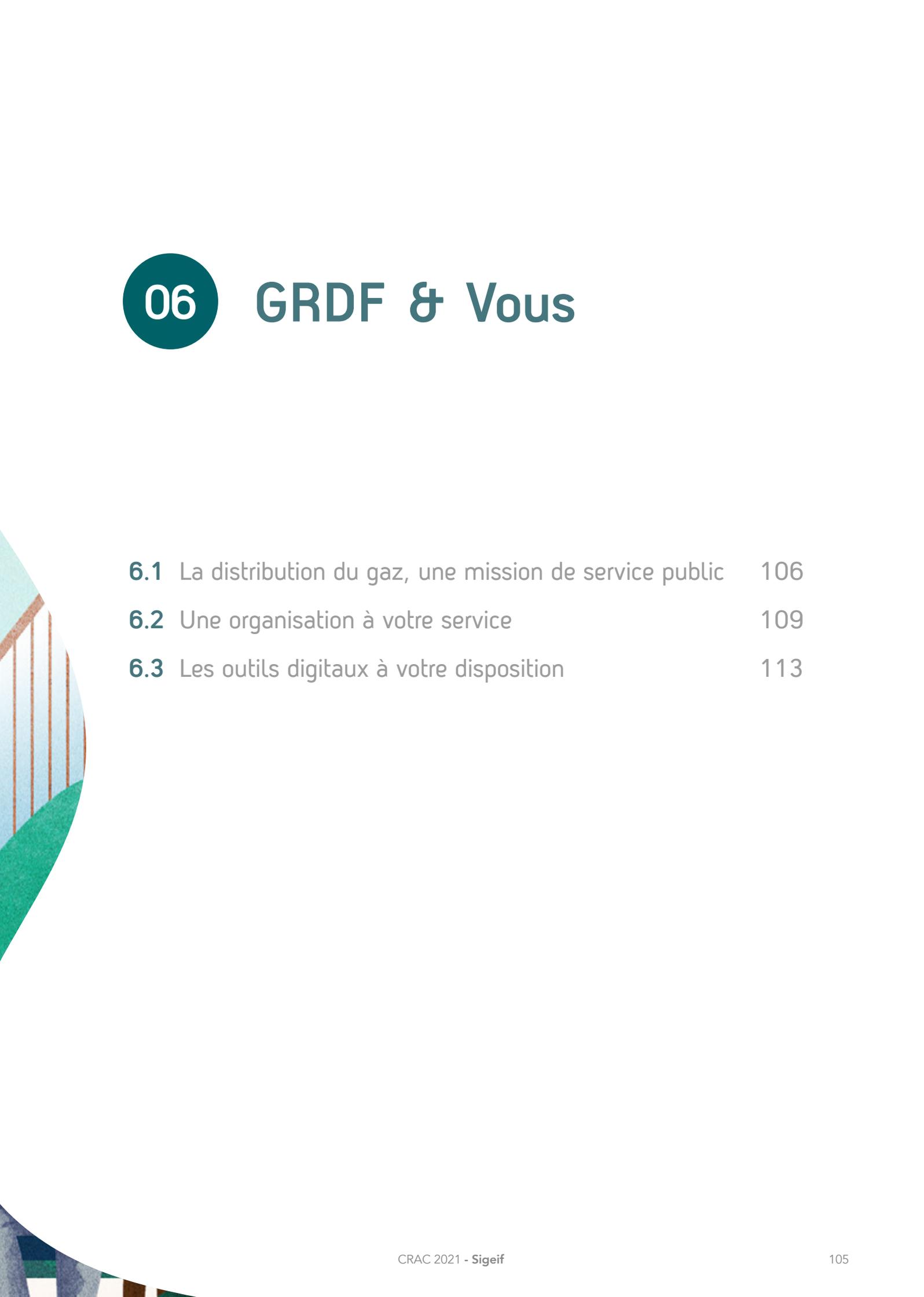
GRDF

Deux types de données de consommation de gaz

- Les données individuelles (un bâtiment, un logement, etc.)
- Les données agrégées (une adresse, un EPC, une région, etc.)

L'un des grands enjeux de GRDF est de veiller à la sécurité et à la confidentialité des données. Protection des données à caractère personnel et gestion exemplaire du consentement des consommateurs sont ses maîtres-mots.





06 GRDF & Vous

6.1	La distribution du gaz, une mission de service public	106
6.2	Une organisation à votre service	109
6.3	Les outils digitaux à votre disposition	113

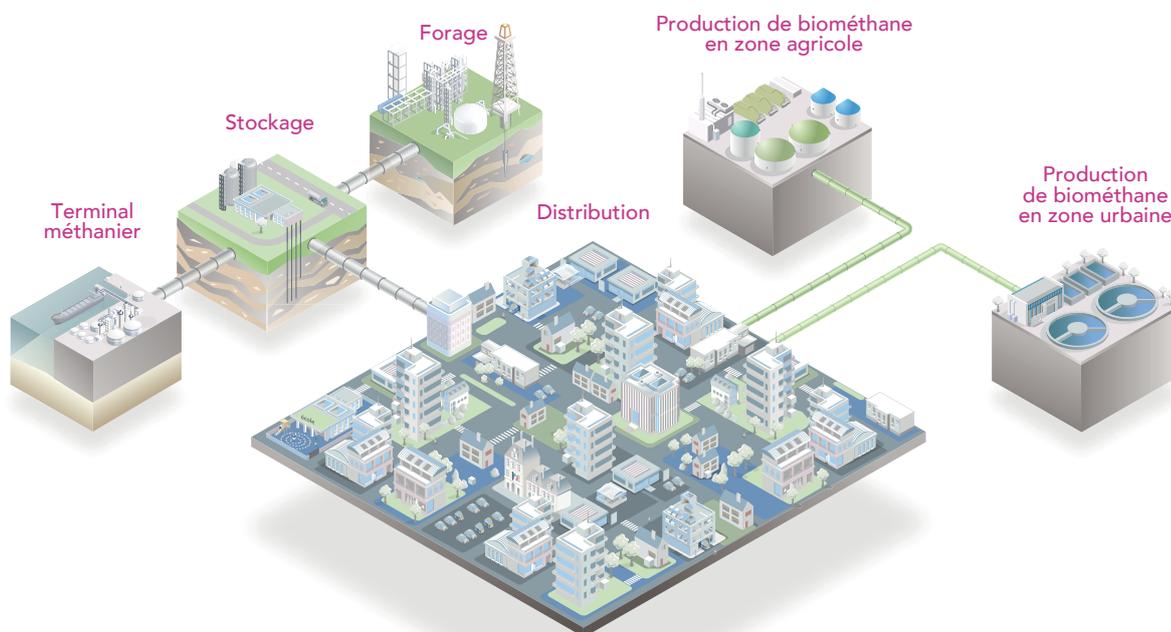
6.1 La distribution du gaz, une mission de service public

La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée des activités suivantes :

- la production (importation et désormais production locale),
- le stockage,
- l'acheminement (activités de « distribution » et de « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz, par les fournisseurs d'énergie.

La chaîne gazière



Terminal méthanier

Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres et marins (offshore). Il est acheminé par voie maritime jusqu'aux terminaux méthaniers en France. Il est principalement importé d'Algérie et du Nigéria.

Stockage

Le gaz naturel est stocké dans les réservoirs souterrains à plusieurs centaines de mètres de profondeur. Le stockage permet d'ajuster la distribution de gaz naturel à la demande des clients.

Forage

Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres par forage et être acheminé par gazoduc. En France, il est importé principalement de Norvège, de Russie et des Pays-Bas.

Distribution

Le gaz est acheminé des points de stockage ou de production biométhane aux clients via un réseau de basse et de moyenne pression. GRDF gère ce réseau par délégation des collectivités, lequel est utilisé par l'ensemble des fournisseurs.

Production de biométhane en zone agricole

Le gaz vert peut être produit à partir de la méthanisation de matières agricoles ou de fumier. Triés et mélangés, ces intrants sont chauffés et transformés en biométhane.

Production de biométhane en zone urbaine

Le gaz vert peut être produit à partir de la valorisation des déchets urbains. Triés et mélangés, ces derniers sont chauffés et transformés en biométhane.

La triple autorité encadrant la distribution du gaz

Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- L'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une

- durée de 4 ans (2019-2023) et soumis à la réglementation régissant son activité.
- La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires des Catalogues des Prestations de chaque opérateur.
 - L'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

Les missions de GRDF de service public

L'État a confié à GRDF des missions de service public. Le socle de ces engagements est rappelé dans le Contrat de Service Public (CSP) pluriannuel conclu entre les deux parties, mettant un accent particulier sur la sécurité d'approvisionnement, la sécurité des réseaux et des installations, la qualité de la relation avec tous les clients, le développement équilibré des territoires, la transition écologique et la politique de recherche et de développement.

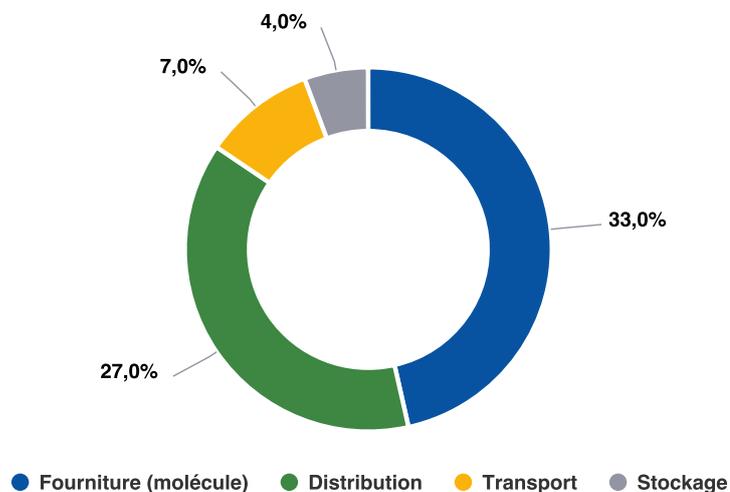


La facture type

Composantes de la facture d'un client résidentiel

La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client. Voici un exemple de facture sur la vente de gaz naturel au tarif réglementé, en début d'année 2021 (source : site Internet CRE).

Facture type d'un client résidentiel



Le gaz, une énergie compétitive

Le gaz est une des énergies les plus compétitives. Pour suivre l'évolution des prix des énergies, GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » de ces prix : www.grdf.fr/particuliers/evolution-prix-energies



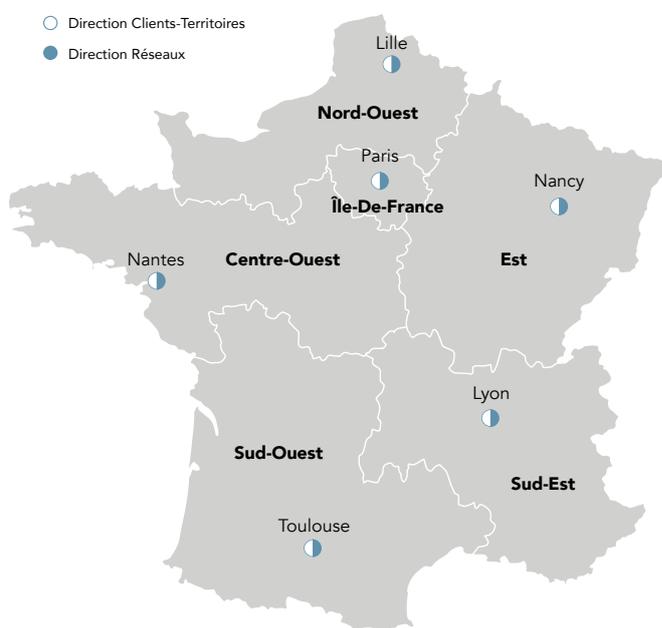
6.2 Une organisation à votre service

L'organisation de GRDF

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur six régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Les activités liées au réseau (dépannage) et à la clientèle (interventions) sont, depuis le 1er janvier 2018, spécialisées par énergie. Les activités gazières sont regroupées au sein d'une même entité appelée Agence d'Intervention (AI), la zone de desserte de GRDF est couverte par 63 AI.

L'objectif de cette évolution de l'organisation est triple :

- renforcer le professionnalisme gazier orienté client,
- ancrer la proximité avec les autorités concédantes et les collectivités,
- moderniser les outils de programmation des interventions pour un service plus efficient.

Les engagements de GRDF en matière de sécurité restent inchangés, en particulier la capacité d'intervention en moins d'une heure.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

- Relations Collectivités Territoriales.
Votre interlocuteur de proximité
- Travaux
- Exploitation
- Gestion Clientèle



Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- Acheminement
- Relations Collectivités Territoriales
- Développement
- Patrimoine
- Travaux
- Exploitation
- Services Supports



Des services nationaux

- Agence diagnostic qualité gaz
- Unités Urgence Sécurité Gaz
- Service comptabilité
- Directions fonctionnelles



La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

Avec son Projet d'Entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz vert dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Achats responsables : GRDF obtient l'unique label attribué par les pouvoirs publics en la matière

GRDF a reçu le label Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR), unique label reconnu par l'Etat dans ce domaine. Cette reconnaissance décernée conjointement par le médiateur des entreprises et le conseil national des achats, distingue les organisations ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Le plus haut niveau de reconnaissance, à savoir un critère d'excellence, a été attribué à GRDF sur la question de la contribution au développement du territoire saluant la qualité et l'impact positif des coopérations entre GRDF et les acteurs et/ou écosystèmes locaux.

Attribuée pour une durée de 3 ans, cette distinction témoigne des nombreuses actions concrètes engagées durablement par GRDF dans des pratiques d'achats responsables, vertueuses et réciproques. Elle témoigne également de son rôle d'acteur du développement économique local.

Les chiffres clefs de GRDF



Le plus long réseau de gaz en Europe

204 233 km

de réseau de gaz,
soit plus de 5 fois
le tour de la terre

257 TWh

de gaz
acheminé

1,2 milliard d'€

investis pour développer,
entretenir et exploiter
le réseau

1 million d'€

consacré chaque jour
à la sécurité du réseau



Une entreprise dynamique



11 643
collaborateurs



496
embauches
en CDI



751
alternants
vont être formés
chez GRDF



3,56
milliards d'€
de chiffre d'affaires



Un vecteur d'énergie au service des territoires

11 millions de clients
en France

9 585 communes
desservies par le réseau
de distribution de gaz

77 % de la population
habite une commune desservie
en gaz par GRDF

418 stations GNV
raccordées sur le réseau GRDF

**304 sites
d'injection biométhane**
d'injection de biométhane
exploités sur le réseau GRDF

**3,3 TWh
de biométhane injecté**
dans le réseau GRDF

6.3 Les outils numériques à votre disposition

Le Portail Collectivités : le nouvel espace digital à votre service

Le Portail Collectivités a été mis en service fin 2021, et remplace les outils MaConcessionGaz et MonRéseauGaz.

Accessible sur grdf.fr, le Portail Collectivités est un espace dédié et sécurisé offrant à toutes les collectivités desservies en gaz l'accès à un ensemble de services et de données relatifs à l'activité de GRDF sur leur territoire pour répondre à leurs besoins.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les services du nouveau Portail Collectivités

Accédez à votre portail collectivités

<https://monespace.grdf.fr/monespace>



- Cartographie de votre réseau gaz
- Contrat de concession et redevances
- Comptes rendus d'activité (CRAC)
- Programme travaux GRDF
- Suivi des consommations de vos bâtiments
- Suivi du déploiement des compteurs communicants
- Remonté d'anomalies



@GRDF



www.linkedin.com/company/grdf



www.facebook.com/grdf.official



www.youtube.com/user/chaine-grdf

Ensemble

LE BLOG GRDF DÉDIÉ AU GAZ VERT EN ÎLE-DE-FRANCE

<https://ensemble-grdfidf.fr>



Ensemble. Un titre fédérateur qui illustre notre conviction : agir avec les collectivités locales pour le développement des gaz renouvelables. Ensemble est une lettre d'information imprimée et digitale ainsi qu'un blog interactif. La vocation d'Ensemble est de renforcer le lien historique que nous entretenons et auquel nous croyons et de vous accompagner dans vos projets de transition écologique.



Lexique

Branchement

Tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur. Quand celui-ci alimente un immeuble avec plusieurs logements c'est un « Branchement Collectif », dans tous les autres cas il s'agit d'un « Branchement Individuel ».

Branchement particulier

Le branchement particulier est la partie située juste en amont du compteur et qui permet de le raccorder aux parties de l'installation commune (conduite d'immeuble, conduite montante, conduite de course, nourrice de compteur).

Catalogue des prestations

Liste des prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr.

Compteur

Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du Dispositif Local de Mesurage ou le constitue.

Compteur Domestique

Compteur dont le débit nominal est strictement inférieur à 16m³/h. Il s'agit donc des compteurs de type G4 (6m³/h) et G6 (10m³/h).

Compteur Industriel

Compteur dont le débit nominal est supérieur ou égal à 16m³/h. Il s'agit donc des compteurs de type G10 (16m³/h) et au-delà.

Concentrateur

Le concentrateur est un matériel assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF.

Conditions standard de livraison (CSL)

Les Conditions Standard de Livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur. Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Conduite d'immeuble (CI)

La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

Conduite montante (CM)

La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

Contrat d'acheminement

Contrat signé entre le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz vers le client final.

Contrat de fourniture

Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz.

Contrat de livraison direct (CLD)

Le Contrat de Livraison Direct (CLD) est conclu avec GRDF par un client dont l'index au compteur est relevé mensuellement, et lorsque le débit maximum du compteur est supérieur à 100 m³/h. Il se substitue aux Conditions Standard de Livraison (CSL). Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Degré-jour (de chauffe)

Il correspond à la différence entre la température à partir de laquelle on considère que l'on commence à chauffer (16°C) et la température extérieure. De fait, un degré-jour de chauffe ne peut être que positif, quand celui-ci est à zéro la température est au-dessus de 16°C. Par exemple, s'il fait -4°C le degré-jour correspondra à 20.

Dispositif de mesurage

Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

Fournisseur

Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)

Le gaz est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT). Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finals par GRDF, le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) communément désigné « distributeur ».

GNV

Utilisation du gaz comme carburant. C'est le même gaz que celui utilisé pour le chauffage ou la cuisson. Le GNV existe sous deux états : liquide (GNL) ou comprimé (GNC).

Installation intérieure

L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuelle.

IRIS

Les IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) sont définis par l'INSEE et constituent « la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales ». Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

Normo mètre cube (Nm³)

Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

Poste d'injection

Équipement clef de l'intégration du biométhane au réseau GRDF. Il permet, en aval du méthaniseur et de l'épurateur du producteur, d'odoriser, de contrôler, de compter et d'injecter le gaz dans le réseau de distribution local.

Lexique

Poste de livraison

Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement les fonctions de détente et de régulation de pression, ainsi que la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison.

Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS)

Quantité de chaleur (en KWh) dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz sec donné dans l'air, à une pression constante (1,01325 bar) et à une température initiale de zéro Celsius.

Pression de livraison

Pression relative du gaz au point de livraison.

Quantité acheminée

Quantité de gaz livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client lors du relevé et lorsque le compteur est inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRDF) d'acheminer le gaz jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises ou bâtiments tertiaires).

Réseau BP

Le Réseau BP (Basse Pression). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 19 et 21 millibar.

Réseau MPA

Le Réseau MPA (Moyenne Pression de type A). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 50 millibar et 0,4 bar.

Réseau MPB

Le Réseau MPB (Moyenne Pression de type B). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bar.

Réseau MPC

Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bar.

Compte rendu d'activité de concession 2021

Sigeif

DIRECTEUR DE PUBLICATION : JÉRÔME CHAMBIN

RÉDACTEURS : CÉCILE NIVAUD, EMILIO SOBA

Date de création : juin 2021
Compte-rendu d'activité créé par la Solution Paddix® (www.paddix.com)
Réalisé par IDIX - www.idix.fr



// Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il devient de plus en plus vert

Aujourd'hui près d'une cinquantaine de sites injectent du gaz vert sur l'ensemble des réseaux de gaz français et près de 400 projets sont à l'étude. Produit à partir de déchets issus notamment de cultures agricoles, d'effluents d'élevages et de déchets ménagers, le biométhane offre une énergie plus responsable pour se chauffer, cuisiner et se déplacer. L'ambition est d'injecter 30% de gaz renouvelable dans les réseaux en France d'ici à 2030.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il offre une mobilité moins polluante

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) permet d'améliorer la qualité de l'air, de préserver l'environnement et de réduire les nuisances sonores. Moins polluant, il offre une solution alternative aux carburants traditionnels : réduction de 95% les émissions de particules fines et de 50% les oxydes d'azote par rapport à la norme Euro VI. Aujourd'hui plus de 20 millions de véhicules roulent déjà au GNV et au BioGNV dans le monde.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il est moderne et connecté

Le gaz répond aux nouveaux modes de consommation. Performants et connectés, le réseau de distribution et les équipements au gaz naturel offrent des fonctionnalités adaptées aux nouveaux usages et contribuent à l'atteinte des objectifs que s'est fixés la France en matière de performance énergétique.

Le gaz c'est l'avenir et il faut le dire

C'est tout l'enjeu de la nouvelle signature de GRDF, « choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir ». Des mots forts qui traduisent la conviction que le gaz est une énergie indispensable à un mix énergétique équilibré qui répond aux attentes des consommateurs et des territoires.



Choisir le gaz,
c'est aussi choisir l'avenir

Quel que soit votre fournisseur

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros.
Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511

